

**OPTIONS ET PROPOSITION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS NATIONALES
GRÂCE À L'ÉCHANGE DE CONNAISSANCES ET DE BONNES PRATIQUES : RAPPORT DU
COMITÉ DES STRATÉGIES ET DES POLITIQUES**

Pour décision

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Le présent document a pour objet de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration la stratégie d'échange de connaissances et de bonnes pratiques (ECBP) du GPE, telle que recommandée par le Comité des stratégies et des politiques et présentée dans l'annexe 1 du présent document.

1.2 Le document recommande aussi la sélection préalable de deux activités d'ECBP initiales au titre des financements ciblés, à savoir la Plateforme pour l'évaluation au service des apprentissages (*Assessment for Learning* ou A4L) et l'Initiative pour un meilleur apprentissage des jeunes enfants à grande échelle (*Better Early Learning and Development at Scale* ou BELDS), présentées dans les annexes 2 et 3.

1.3 Le Plan stratégique 2016–2020 du GPE (« GPE 2020 ») appelle le GPE à développer ses activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques pour mieux appuyer la réalisation des objectifs du Partenariat relatifs à l'amélioration des acquis scolaires, de l'équité et des systèmes d'éducation. Le présent document fait écho à la décision du Conseil figurant dans le document BOD/2015/10-04, par laquelle le Conseil demande au Secrétariat d'œuvrer avec le Comité des stratégies et des politiques (SPC) à la préparation d'un document chiffré sur les options envisageables pour promouvoir le rôle de rassembleur, de sensibilisateur et d'intermédiaire joué par le GPE en matière d'échanges de connaissances et de bonnes pratiques à l'échelle mondiale et transnationale. Le présent document donne suite aussi à la décision du Conseil figurant dans le document BOD/2015/12-15, par laquelle le Conseil demande au Secrétariat de collaborer avec les parties intéressées pour étudier les possibilités de financements ciblés, qui incluent un soutien spécifique au financement des échanges de connaissances et de bonnes pratiques.

2. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

2.1 En s'inspirant des leçons tirées du programme d'activités mondiales et régionales (AMR) et d'autres investissements connexes réalisés par le GPE depuis 2010, la stratégie d'ECBP propose de procéder en deux phases pour renforcer la démarche du Partenariat dans ce domaine. La stratégie repose sur le principe selon lequel tout échange de connaissances et de bonnes pratiques vise à renforcer les politiques et capacités nationales, ce qui a pour effet d'accroître l'impact potentiel des financements du GPE. Les activités d'ECBP seront concentrées dans les trois grands domaines que la Stratégie 2020 du GPE décrit comme des buts essentiels : la recherche de résultats scolaires meilleurs et plus équitables grâce à un enseignement et un apprentissage de qualité ; l'amélioration de l'équité, de l'égalité des sexes et de l'inclusion ; le renforcement des systèmes d'éducation. L'ensemble des activités d'ECBP sera conçu de manière à améliorer la planification sectorielle, la responsabilité mutuelle grâce à un dialogue politique inclusif et basé sur des données factuelles, et au renforcement de la capacité des pays en développement à utiliser plus efficacement les financements du GPE (conformément aux Objectifs 1, 2 et 3 du Plan stratégique). Plus précisément, les activités d'ECBP rendront les parties prenantes plus aptes à planifier des stratégies sectorielles axées sur la mise en œuvre de solutions efficaces aux principaux problèmes du secteur de l'éducation et contribueront ainsi à optimiser le rapport coût-efficacité des investissements éducatifs réalisés par les autorités nationales et les bailleurs de fonds.

2.2 La première phase (juillet 2016–décembre 2017) sera une phase de développement conduisant à des initiatives de plus grande envergure qu'il sera proposé de financer après la reconstitution des ressources du GPE. Cette phase de développement est l'occasion de préparer le lancement d'initiatives plus importantes après la reconstitution des ressources et de mettre à l'essai l'utilisation de financements ciblés à l'appui d'activités d'ECBP. Elle répond aussi à un besoin accru de financements extérieurs : les ressources du Fonds du GPE durant la première phase sont déjà affectées à des financements au profit des pays et un déficit de financements disponibles pour les activités d'ECBP du GPE apparaîtra lorsque les financements au titre des AMR seront achevés pour l'exercice 17. Durant la phase de développement, le Secrétariat, en collaboration avec le Comité des stratégies et des politiques :

- poursuivra la mise en œuvre des Activités mondiales et régionales (AMR) et des activités pilotées par le Secrétariat correspondant aux trois buts stratégiques du GPE ;
- recensera les principales lacunes en matière d'ECBP en procédant à un inventaire des besoins des pays en développement partenaires dans chaque domaine, afin de présenter un

argumentaire en faveur d'investissements de plus grande ampleur susceptibles de s'inscrire dans la campagne de reconstitution des ressources du GPE ; et

- mettra à l'essai deux initiatives de financements ciblés durant l'exercice 2017 : l'Initiative pour l'évaluation au service des apprentissages et l'Initiative pour un meilleur apprentissage des jeunes enfants à grande échelle (décrites dans les annexes 2 et 3) ; et étudiera des initiatives supplémentaires de financement ciblé pour l'exercice 2018 dans les domaines jugés essentiels à la Stratégie 2020 du GPE.

2.3 La stratégie d'ECBP propose des procédures et des mesures de sauvegarde transitoires pour régir la réception de financements d'ECBP ciblés durant la première phase. Cette démarche a plusieurs objectifs : éviter que les financements ciblés n'engendrent des coûts de transaction excessifs ; éviter que ces financements exercent une influence indue sur le Secrétariat, l'Administrateur ou les Partenaires ; faire en sorte que les financements ciblés d'activités d'ECBP s'ajoutent aux ressources du Fonds du GPE. Les enseignements de la première phase seront communiqués au Groupe de travail SPC-GERF sur le financement stratégique pour guider ses propositions de financement stratégique dans le cadre de la reconstitution des ressources.

2.4 Le document propose aussi que le Conseil approuve un niveau d'ambition indicatif pour les activités d'ECBP du GPE durant la deuxième phase (janvier 2018–décembre 2020). Ce niveau d'ambition est important, car il guidera la conception des programmes de la deuxième phase et définira la mobilisation de fonds initiale auprès de bailleurs nouveaux et non traditionnels particulièrement désireux de financer des activités d'ECBP. À partir de comparaisons réalisées en fonction de normes sectorielles (y compris dans le secteur de la santé) et en fonction de la propre expérience du GPE, le document estime qu'une allocation indicative de l'ordre de 5 % du montant annuel total des décaissements du Fonds du GPE permettrait au Partenariat de contribuer au comblement du déficit, largement reconnu, de financements internationaux en faveur des biens publics mondiaux relatifs à l'éducation. Selon un examen technique indépendant, le GPE serait alors en mesure de financer des propositions visant à combler les principaux déficits de données, d'observations factuelles et de capacités essentielles à la réalisation des objectifs de la stratégie 2020 du GPE et de l'ODD 4.

2.5 Par ailleurs, le document recommande de fixer un niveau d'ambition pour les financements ciblés en matière de d'ECBP. Sur la base d'une analyse préliminaire du marché et des niveaux de mobilisation de fonds d'organisations de référence en matière d'ECBP, le document suggère qu'au moins 40 % de la totalité des investissements ECBP soient financés à l'aide de financements ciblés.

3. DÉCISION REQUISE

3.1 Le Comité des stratégies et des politiques recommande la décision suivante au Conseil d'administration :

BOD/2016/06-XX-Proposition pour le renforcement des capacités nationales grâce à l'échange de connaissances et de bonnes pratiques (ECBP) : le Conseil d'administration :

1. Approuve les buts et objectifs généraux de la stratégie d'ECBP décrite dans l'annexe 1 du document BOD/2016/06 DOC 16, y compris le projet d'affecter au minimum 5 % des décaissements du GPE aux activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques durant la prochaine période de reconstitution des ressources du GPE, et de financer au moins 40 % de ce montant à l'aide de financements ciblés.
2. Approuve les procédures et mesures de sauvegarde proposées pour recevoir des financements ciblés fournis à l'appui d'initiatives d'ECBP par les fondations et d'autres bailleurs de fonds à titre transitoire pour la période juillet 2016–décembre 2017, telles qu'elles sont présentées dans l'annexe 1 du document BOD/2016/06 DOC 16, étant entendu que ces procédures et mesures de sauvegarde seront remplacées par une politique de sauvegarde exhaustive en décembre 2016.
3. Approuve la sélection préalable de deux initiatives thématiques au titre des financements ciblés à l'appui d'investissements dans les ECBP : l'Initiative pour l'évaluation au service des apprentissages et l'Initiative pour un meilleur apprentissage des jeunes enfants à grande échelle, présentées dans les annexes 2 et 3 du document BOD/2016/06 DOC 16.
4. Approuve le principe selon lequel tous les coûts additionnels, y compris au titre des frais de personnel, engendrés par la préparation, la gestion et le suivi d'activités d'ECBP spécifiques seront évalués et inclus dans le coût des initiatives devant être examinées par le Comité de gouvernance, d'éthique, du risque et des finances et soumises à l'approbation du Conseil.
5. Demande au Secrétariat de développer un argumentaire complet au sujet des investissements ECBP de la deuxième phase (après la reconstitution des ressources) dans les trois grands domaines que sont l'apprentissage, l'équité et les systèmes éducatifs en tirant les enseignements des investissements de la première phase et du rapport de la Commission des finances. L'argumentaire devra être soumis à l'examen du Comité des stratégies et des politiques et du Groupe de travail SPC-GERF sur le financement stratégique et devra guider les propositions de financement stratégique du GPE dans le cadre de la reconstitution des ressources.

4. JUSTIFICATION DE LA RECOMMANDATION

4.1 La stratégie d'ECBP proposée permettra de mobiliser les connaissances et les compétences des Partenaires du GPE et le savoir provenant de ses activités, de répondre aux attentes des pays en développement partenaires et de faire en sorte que le partage des connaissances et le renforcement des capacités contribuent à promouvoir le plan GPE 2020 par l'amélioration des résultats au niveau national dans le domaine des acquis scolaires, de l'équité, de l'égalité des sexes et de l'inclusion, et par la mise en place de systèmes éducatifs efficaces et efficients. La stratégie exploite le net avantage comparatif du GPE dans ce domaine.

4.2 La démarche pluriannuelle par étapes qui est proposée permettra au GPE de répondre aux besoins immédiats, d'affiner les procédures et les mesures de sauvegarde destinées à régir la réception de financements ciblés à l'appui d'investissements dans les ECBP et d'élaborer des mécanismes de soutien aux activités d'ECBP pouvant répondre avec souplesse à des événements tels la présentation des recommandations de la Commission internationale sur le financement de l'éducation dans le monde en septembre et, ultérieurement, la mise au point définitive de la manière dont le GPE abordera le financement stratégique et sa stratégie de reconstitution des ressources.

4.3 Les ambitions du GPE dans ce domaine sont étalonnées par rapport au soutien que d'autres acteurs internationaux du secteur de l'éducation apportent à la production de biens publics mondiaux et calibrées en fonction du soutien que le GPE peut, selon les experts du secteur, objectivement fournir pour renforcer l'impact des financements au niveau des pays sans que les contributions se substituent aux fonds communs du GPE et sans que le Partenariat mondial réduise l'attention qu'il porte à ses activités fondamentales.

4.4 Outre qu'ils accroissent l'impact des financements du GPE, les échanges de connaissances et de bonnes pratiques, étayés par des mesures de sauvegarde appropriées et des procédures efficaces, renforcent la planification et la mise en œuvre des politiques dans le secteur de l'éducation (Objectif stratégique n° 1) en développant les capacités à l'échelle nationale. Ces échanges contribuent aussi à fortifier le Partenariat (Objectif stratégique n° 5) et offrent l'occasion de solliciter de nouveaux bailleurs de fonds, notamment les fondations et le secteur privé.

5. INCIDENCE SUR LES RESSOURCES DU SECRÉTARIAT

5.1 Il faudra disposer d'effectifs adéquats pour veiller à ce que les réalisations en matière d'ECBP s'articulent correctement avec les processus en vigueur au niveau des pays. Au besoin, les ressources seront intégrées aux financements ciblés mobilisés au profit des initiatives d'ECBP.

6. VEUILLEZ CONTACTER Karen Mundy (kmundy@globalpartnership.org) pour de plus amples renseignements.

7. ANNEXES

Annexe 1 : Options et proposition pour le renforcement des capacités nationales grâce à l'échange de connaissances et de bonnes pratiques ([p. 7](#))

Annexe 2 : Note conceptuelle sur l'Initiative pour un meilleur apprentissage des jeunes enfants à grande échelle ([p. 32](#))

Annexe 3 : Note conceptuelle sur l'évaluation au service des apprentissages ([p. 45](#))

ANNEXE 1 – OPTIONS ET PROPOSITION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS NATIONALES GRÂCE À L'ÉCHANGE DE CONNAISSANCES ET DE BONNES PRATIQUES

1. CONTEXTE ET PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 Selon le Plan stratégique 2020 du Partenariat mondial pour l'éducation, le GPE est appelé à développer ses activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques afin de mieux soutenir la réalisation des objectifs du partenariat en matière d'amélioration des acquis scolaires, d'optimisation de l'équité et de renforcement des systèmes éducatifs.

1.2 Deux objectifs stratégiques du Plan stratégique 2020 du GPE reflètent cet engagement : **OS1 : Renforcer la planification et la mise en œuvre des politiques dans le secteur de l'éducation** — « Optimiser la mise en œuvre du plan sectoriel grâce à l'échange de connaissances et de bonnes pratiques, au développement des capacités et à une amélioration du suivi et de l'évaluation, en particulier dans les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage, de l'équité et de l'inclusion » ; et **OS5 : Renforcer le partenariat** — « Utiliser de manière efficace et efficiente l'échange des connaissances et des bonnes pratiques au niveau mondial et transnational afin d'exploiter de meilleurs systèmes et politiques d'éducation, en particulier dans les domaines de l'équité et de l'apprentissage. »

1.3 Le Conseil d'administration du GPE a souligné l'importance de ce rôle pour le partenariat dans le document **BOD/2015/10-04** qui approuve le rôle de rassembleur mondial et transnational du GPE, de défenseur et de courtier des échanges de connaissances et des meilleures pratiques, et qui demande au Secrétariat de préparer un document avec des options chiffrées en tenant compte de quatre principes :

- Alignement avec les buts et objectifs du plan stratégique
- Accent mis sur les besoins, l'appropriation et la durabilité
- S'appuyer sur les activités, l'expérience et l'expertise du Partenariat
- Apprendre des expériences passées.

1.4 En réponse à ces décisions du Conseil, le présent document présente une stratégie visant à optimiser les activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques du GPE afin de renforcer les capacités des systèmes éducatifs nationaux. Il recommande une approche en deux phases : une première phase de 18 mois pour les travaux de préparation et de développement, pendant laquelle le

GPE se préparera au déploiement d'initiatives élargies en matière d'échange de connaissances et de bonnes pratiques, et une seconde phase consacrée à soutenir ces initiatives au moyen de financements provenant de sa prochaine campagne de reconstitution des ressources.

1.5 Ce document recense trois grands domaines d'activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques, directement liés aux objectifs stratégiques du GPE : renforcer la planification, le suivi et les données, améliorer les acquis scolaires et soutenir les avancées en matière d'équité, d'égalité des sexes et d'inclusion (en accordant une attention particulière aux États fragiles). Chacun de ces trois grands domaines se subdivise en plusieurs sous-domaines d'activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques.

1.6 Ce document définit également des sauvegardes et des procédures intérimaires pour obtenir des fonds ciblés destinés à un petit nombre d'activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques, au cours d'une période initiale s'étendant de juillet 2016 à décembre 2017, au début de la phase 1. La phase 1 donnera au GPE la possibilité de tester le marché pour déterminer les possibilités d'obtenir des fonds ciblés avant la reconstitution des ressources, répondant à la demande exprimée dans le BOD/2015/12-15 afin « d'améliorer les perspectives d'augmentation des ressources disponibles » en étudiant les fonds ciblés. Des principes de sauvegarde définitifs adoptés par le Conseil d'administration viendront remplacer les sauvegardes intérimaires.

2. PRINCIPAUX OBJECTIFS ET APPROCHE DE L'ÉCHANGE DES CONNAISSANCES ET DES BONNES PRATIQUES

2.1 La théorie du changement du GPE repose sur l'idée que l'amélioration de la planification et du suivi du secteur de l'éducation, conjuguée à un financement catalytique et à une plus grande responsabilisation vis-à-vis des résultats, favorisera l'obtention de résultats en matière d'apprentissage et d'équité dans les 65 pays membres du GPE. Un grand nombre d'études internationales indiquent que le partage transnational de connaissances et de bonnes pratiques peut renforcer les capacités de chaque pays à planifier et à formuler des solutions efficaces aux enjeux éducatifs (Steer et Smith 2015 ; Frederikson 2013 ; Isenman, Wathne et Baudienville 2010 ; Kerkhoff et Szlezak 2006)¹.

2.2 Des investissements seront consacrés à l'échange de connaissances et de bonnes pratiques, afin de soutenir le modèle de financement du GPE, conçu pour mobiliser une meilleure planification

¹ Frederikson, B. (2013). More Effective Education Aid. NORRAG NEWS 23 juillet 2013 ; Steer, L. and Smith K. (2015) *Financing Education: Opportunities for Global Action*, Brookings Institute ; Isenman, P., C. Wathne, et G. Baudienville (2010). *Global Funds: Allocation Strategies and Aid Effectiveness*, ODI, p. 18-20; Kerkhoff, L. and N. Szlezak. 2006. *Linking knowledge with global action – examining the Global Fund through a knowledge system lens*. Bulletin de l'organisation mondiale de la santé, vol. 84 pp. 629-635.

du secteur éducatif, une utilisation optimisée des données, une amélioration des financements domestiques et une participation renforcée au suivi des résultats de ces plans. Les initiatives d'échange de connaissances et de bonnes pratiques vont renforcer le modèle de financement du GPE en facilitant l'accès des gouvernements aux meilleures informations concernant la mise en œuvre réussie de réformes sectorielles à grande échelle.

2.3 Ces initiatives seront organisées selon trois thèmes clés, tous conformes aux objectifs du Plan stratégique 2020 du GPE et aux objectifs de résultats :

- Renforcer la planification, les données et le suivi pour favoriser des systèmes plus solides.
- Améliorer les acquis scolaires.
- Améliorer l'équité, l'égalité des sexes et l'inclusion.

2.4 Bien que l'objectif principal des activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques du GPE soit de renforcer les capacités au sein des pays en développement partenaires, ces activités viseront également à favoriser de meilleures contributions de la part du GPE et de ses partenaires pour combler le déficit d'informations et de données probantes qui est considéré comme l'un des principaux obstacles à la réalisation de l'ODD4.

2.5 Outre ceux proposés dans **BOD/2015/10-04**, les activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques seront basées sur les principes suivants :

- Répondre aux besoins clairement identifiés des pays en développement partenaires du GPE.
- Donner la priorité aux enjeux pour lesquels le GPE peut jouer un rôle unique ou catalytique en raison de son orientation en faveur des systèmes, de la planification et d'un dialogue politique inclusif.
- Exploiter la capacité unique du GPE à rassembler plusieurs parties prenantes pour favoriser la résolution mutuelle des problèmes.

3. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

3.1 La clé du succès des initiatives d'échange de connaissances et de bonnes pratiques réside dans l'identification d'approches permettant d'exploiter les forces combinées des membres du GPE.

3.2 À ce titre, les activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques seront réalisées en partenariat avec d'autres organisations afin d'exploiter les connaissances techniques de tous les membres. Sur le plan pratique, un portefeuille d'activités associées sera lancé pour chaque domaine

thématique, en conjuguant entente directe et appels d'offres. Les activités sélectionnées viseront à amplifier (et non à dupliquer) le mandat et l'initiative d'autres membres, tout en restant axé sur l'avantage comparatif dont bénéficie le GPE en tant que partenariat réunissant des membres pour favoriser l'amélioration de la planification, du dialogue politique et du financement au niveau national.

3.3 Les pays en développement partenaires participeront au recensement et à l'élaboration d'activités d'ECBD à la faveur de consultations organisées lors des réunions des groupes constitutifs de ces pays préalables à celles du Conseil.

3.4 Par ailleurs, étant donné que l'ensemble des travaux du GPE sont axés sur les pays et, par définition, basés sur une approche de partenariat, toutes les modalités proposées privilégient le regroupement des parties prenantes afin de trouver une solution conjointe aux principaux enjeux aux niveaux national et régional. Le GPE a l'opportunité de réunir les responsables de l'éducation de pays en développement partenaires avec des représentants de la société civile, du secteur privé et de fondations ainsi que des organisations d'enseignants, des bailleurs de fonds et des organisations multilatérales dans le cadre d'initiatives visant à trouver des solutions grâce principalement à l'échange entre pairs et au partage de bonnes pratiques.

3.5 Sur la base de l'avantage comparatif du GPE et des enseignements tirés par d'autres organisations, trois grandes modalités semblent les plus favorables à l'obtention de solides résultats nationaux pour les activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques :

- synthèse et échange de politiques et d'approches innovantes des principaux enjeux – partagées par le biais d'un processus de résolution mutuelle de problèmes et de revues entre pairs au sein de groupes de pays membres du GPE ;
- développement de méthodologies et d'outils de diagnostic pour améliorer les données et le suivi, conjugué à la réalisation d'investissements dans le renforcement des capacités nationales ; et
- financement catalytique à petite échelle pour soutenir les demandes des pays pour des projets pilotes innovants et des études et données objectives de meilleure qualité dans des domaines spécifiques.

4. LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES ACTIVITÉS DU GPE ET D'ORGANISATIONS COMPARABLES

4.1 En formulant la stratégie d'échange de connaissances et de bonnes pratiques, le Secrétariat a examiné avec attention les importants investissements que le GPE y consacre depuis 2010. Ces investissements portent sur 15 programmes AMR, sur le développement de directives et d'outils dans des domaines comme l'analyse sectorielle, sur la planification sectorielle (y compris pour les États fragiles et touchés par un conflit), sur la planification sexospécifique, sur l'hygiène et la nutrition scolaires et sur le financement domestique et le suivi sectoriel (entre autres). Par ailleurs, de nombreux ateliers ont été organisés pour partager ces outils et directives. Ils englobent également des activités s'inscrivant dans le cadre des réunions des groupes constitutifs des pays en développement partenaires. Plus récemment, le GPE a investi dans l'élaboration de « normes de qualité », dans des domaines comme la planification sectorielle de l'éducation, les stratégies nationales en matière de données et les financements domestiques. Ces normes s'inscrivent dans le Cadre de résultats du Plan stratégique 2020 du GPE et sont utilisées pour soutenir les améliorations des pratiques au niveau des pays.

4.2 Le principal enseignement tiré des activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques du GPE est que, malgré la forte demande de la part des parties prenantes au niveau des pays (en particulier les gouvernements et autres parties prenantes nationales) pour ce type d'activités, les activités ciblées par les investissements du GPE dans le cadre de son programme d'activités mondiales et régionales (AMR) ne sont pas assez connectées aux autres formes de soutien au niveau des pays. Dès lors, l'Évaluation indépendante (Volume IV) a conclu que les programmes AMR n'étaient pas bien connus ni compris par les parties prenantes locales participant aux processus soutenus par le GPE, et insuffisamment liés aux investissements du GPE dans les financements de la mise en œuvre de la planification sectorielle et des programmes sectoriels².

4.3 D'un autre côté, les initiatives axées sur les processus de formulation des politiques et de planification au niveau des pays, comme les travaux du GPE sur la planification sectorielle sexospécifique, l'hygiène et la nutrition scolaires, et l'initiative de suivi sectoriel, ont été plus efficaces pour améliorer les capacités techniques et les processus de planification, comme l'ont signalé les pays en développement partenaires du GPE et d'autres parties prenantes nationales pendant les consultations sur le plan stratégique³. Il est indispensable d'axer les investissements futurs sur les

² Results for Development & Universalia. 2015. Independent Interim Evaluation of the Global Partnership for Education. Vol. IV, pp 69-77; Global Partnership for Education. 2015. Annual Portfolio Review, pp. 65-69.

³ Dans le cadre des réunions des groupes constitutifs des pays en développement partenaires, les Chargés de liaison ont formulé un Plan d'action et de communication qui a permis d'identifier les besoins des pays. En effet, l'un des objectifs directs du Plan d'action et de communication (tel qu'il a été communiqué au Conseil en décembre 2015) était « de soutenir les besoins des groupes constitutifs des

besoins des pays, et de les concevoir de manière à favoriser une meilleure planification et une meilleure utilisation des financements du GPE.

4.4 En développant son approche de l'échange des connaissances et des bonnes pratiques, le GPE peut également tirer des enseignements des consultations avec les parties prenantes organisées dans le cadre de la formulation de son Plan stratégique. Suite à neuf consultations thématiques, dans le cadre des réunions des groupes constitutifs des pays en développement partenaires préalables à celles du Conseil d'administration, et à une enquête en ligne menée auprès de tous les pays en développement partenaires du GPE, il est ressorti que le GPE devrait intensifier ses efforts pour soutenir les capacités nationales à générer et à partager des données probantes et des bonnes pratiques dans des domaines clés (en particulier la planification et le suivi sectoriels, l'équité et l'enseignement et l'apprentissage)

4.5 Enfin, le GPE peut tirer des enseignements en étudiant les exemples d'autres organisations de développement internationales, sur la façon de structurer ces investissements pour que les investissements du GPE dans l'échange de connaissances et de bonnes pratiques soient catalytiques et sur la portée appropriée de ces investissements.

4.6 Sur ce premier point, de nombreuses études reconnaissent que les investissements dans l'échange de connaissances et de bonnes pratiques peuvent entraîner des changements de politiques et renforcer les capacités nationales à concevoir et à mettre en œuvre des programmes ciblant des enjeux politiques clés. Il est généralement admis qu'il existe un écart entre les informations mondiales concernant les politiques efficaces d'une part et la capacité des parties prenantes nationales à contribuer et à utiliser des données probantes transnationales d'autre part (Fredriksen 2011). Par ailleurs, de récentes analyses ont mis en lumière des lacunes significatives en termes de capacités de collecte et d'utilisation des données pour les processus politiques dans le secteur de l'éducation (Crouch 2015 ; Crouch et de Stefano 2016)⁴. La nécessité d'adopter des démarches davantage axées sur les pays en matière d'échange de connaissances et de bonnes pratiques, ainsi que l'importance des formes d'apprentissage entre pairs Sud-Sud et Sud-Nord-Sud, est également largement admise (World Bank)⁵. C'est pourquoi des organisations de développement internationales comme le DFID, la Banque mondiale et la GAVI, entre autres, ont testé différentes façons d'investir dans la génération et l'échange transnationaux de connaissances, y compris par le

pays en développement partenaires dans le domaine du renforcement des capacités et de l'échange des connaissances, dans le but également de favoriser l'apprentissage Sud-Sud. »

⁴ Crouch, L.A. (juin 2015). [A relevant data revolution for development: RTI Press Publication No. PB-0007-1506](#). Research Triangle Park, NC : RTI Press. ; Crouch, L. et De Stefano, J. 2015. A Practical Approach to In-Country Systems Research. DFID/RISE Initiative. http://r4d.dfid.gov.uk/pdf/outputs/RISE/14_Crouch-DeStefano.pdf

⁵ Voir par exemple la Facilité Sud-Sud de la Banque mondiale <http://wbi.worldbank.org/sske/page/south-south-facilitys-background>.

biais d'investissements mondiaux renforcés dans les données et de l'échange entre pairs sur les principaux enjeux politiques.

4.7 Pourtant, les données internationales indiquent que les activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques ne sont pas suffisamment financées dans le secteur de l'éducation par rapport au secteur de la santé, et qu'il existe des lacunes importantes dans la transposition des résultats de recherche en pratiques au niveau des pays. Selon des estimations récentes, moins de 3 % (ou environ 242 millions de dollars) de l'aide au développement pour l'éducation est consacré aux connaissances mondiales/transnationales, à la recherche et à l'échange de bonnes pratiques, contre 4,7 milliards de dollars, soit 23 % de l'APD consacrée au secteur de la santé en 2013.⁶

5. UNE APPROCHE EN DEUX PHASES

5.1 La stratégie d'échange de connaissances et de bonnes pratiques propose une approche en deux phases des investissements du GPE en la matière sur les cinq années du Plan stratégique. Une période initiale de 18 mois, de juillet 2016 à décembre 2017, sera consacrée à l'élaboration du programme, à la conception initiale et à la mise à l'essai des procédures pour recevoir et gérer le financement ciblé. Une seconde phase, de janvier 2018 à décembre 2020, permettra le déploiement à grande échelle d'initiatives dans les trois domaines proposés. Au cours de cette seconde phase, les partenaires du GPE participeront activement aux activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques, par le biais d'ententes directes ou d'appels d'offres dans chacun des trois domaines.

5.2 Le Fonds du GPE ayant déjà engagé ses ressources jusqu'à la fin 2017, aucun nouveau financement provenant du Fonds du GPE n'est disponible pour l'échange de connaissances et de bonnes pratiques dans la phase 1, en plus de ceux engagés pour les programmes d'activités mondiales et régionales. Un financement modique pour soutenir les activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques a été inclus dans le cadre de la demande de budget administratif du Secrétariat. Tout autre financement destiné à l'échange de connaissances et de bonnes pratiques avant 2018 devra tabler sur des collectes de fonds ciblées.

5.3 La phase 1, de juillet 2016 à décembre 2017, sera dès lors une phase de développement, conduisant vers des initiatives de plus grande ampleur dont le financement sera proposé après la campagne de reconstitution des ressources du GPE. La phase de développement offre la possibilité de préparer des initiatives plus ambitieuses après la reconstitution des ressources, et de piloter

⁶ Schaferhoff, Evans, Burnett et. al. 2015. Estimating the Costs and Benefit of Education from a Health Perspective. Document de référence pour le Sommet d'Oslo sur l'éducation en faveur du développement, p. 6.
<http://www.resultsfordevelopment.org/sites/resultsfordevelopment.org/files/resources/SEEK.pdf>.

l'utilisation de fonds ciblés pour les activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques. Pendant cette phase de développement, le Secrétariat, en concertation avec le Comité des stratégies et des politiques :

- poursuivra les activités mondiales et régionales (AMR) et les activités à moindre échelle financées sur le budget administratif du Secrétariat ;
- cartographiera les lacunes en matière d'échange de connaissances et de bonnes pratiques, en analysant les besoins et les innovations stratégiques des pays partenaires dans chaque domaine, de manière à préparer un dossier de décision concernant les investissements plus importants pouvant s'inscrire dans la campagne de reconstitution des ressources du GPE ; et
- mettra à l'essai deux initiatives de financement ciblé au cours de l'exercice 2017 (et examinera jusqu'à deux autres initiatives au cours de l'exercice 2018) ; il apportera les enseignements tirés de ces initiatives aux travaux du groupe de travail conjoint CSP-GERF sur le financement stratégique.

5.4 La phase 2, de janvier 2018 à décembre 2020, verra la mise en œuvre de la stratégie d'échange de connaissances et de bonnes pratiques qui permettra de déployer à grande échelle plusieurs activités afin de mieux soutenir la planification et l'amélioration des politiques dans les trois domaines de l'apprentissage, de l'équité et des systèmes/planification/données. Elle sera formulée et présentée au Conseil aux fins d'approbation en décembre 2017 et constituera une partie du plaidoyer du GPE pour la reconstitution des ressources. La stratégie complète d'échange de connaissances et de bonnes pratiques :

- offrira une cartographie des principales lacunes en termes de connaissances et de politiques, ainsi que des innovations ou des points forts, parmi les pays en développement partenaires du GPE dans les domaines de l'apprentissage, de l'équité et des systèmes ;
- évaluera l'avantage comparatif du GPE en regroupant ses partenaires pour soutenir le renforcement des capacités dans les pays du GPE ;
- incorporera les enseignements tirés pendant la phase 1 sur l'utilisation des fonds ciblés pour les initiatives d'échange de connaissances et de bonnes pratiques, en concertation avec le groupe de travail CSP/GERF sur le financement stratégique ; et
- répondra aux actions clés décrites dans le rapport final de la Commission internationale sur le Financement des opportunités éducatives, qui devrait présenter une feuille de route pour les investissements dans les biens publics mondiaux.

6. AXES PRIORITAIRES – PHASE 1 DE LA STRATÉGIE D'ÉCHANGE DE CONNAISSANCES ET DE BONNES PRATIQUES

6.1 Le tableau 1 ci-dessous recense trois grands domaines et 8 sous-domaines dans lesquels les activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques viendront s'inscrire au cours de la phase 1 de la stratégie. Chaque sous-domaine est lié aux buts et objectifs stratégiques du GPE, et contribuera à la réalisation des objectifs fixés dans le Cadre de résultats.

6.2 Il importe de remarquer que les activités appartenant à chacun des sous-domaines recensés sont en cours, par le biais, soit de programmes AMR existants, soit du soutien apporté par le Secrétariat et les principaux partenaires, et sont appuyées par des spécialistes techniques au sein de l'équipe des stratégies et des politiques du Secrétariat du GPE. Ainsi, la demande de crédits budgétaires du Secrétariat pour l'exercice 2017 comprend un financement de 480 000 dollars au titre d'activités de renforcement des capacités des pays en développement partenaires, ainsi que la formulation d'orientations et l'élaboration d'outils à l'appui du renforcement de la planification sectorielle et de la concertation sur l'action à mener dans les principaux domaines du plan stratégique (apprentissage, équité, systèmes éducatifs et financement). La demande de crédits budgétaires pour l'exercice 2017 inclut aussi une proposition de financement en faveur de la stratégie et du plan d'action sur l'égalité des sexes. Le GPE tire profit d'autres initiatives de partenariat, par exemple grâce à sa participation à l'Équipe spéciale sur les enseignants (*Teachers Task Force*) et au Fonds mondial du livre (*Global Book Fund*).

6.3 Deux sous-domaines sont proposés pour la désignation préalable d'admissibilité au financement ciblé, et sont mis en valeur dans le tableau 1 : *Assessment for Learning* (Initiative pour l'évaluation au service des apprentissages) et *Better Early Learning and Development at Scale* (Initiative pour un meilleur apprentissage des jeunes enfants à grande échelle). L'examen des possibilités d'obtention de fonds ciblés concernant les autres sous-domaines interviendra en 2017.

Tableau 1 : Domaines proposés pour les activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques pendant la phase 1

Domaine	Sous-domaines	Lien avec les indicateurs de résultats du GPE
Renforcement des capacités nationales de	a) Renforcement de l'analyse sectorielle, de la	# 10. Proportion de pays en développement partenaires qui ont a) accru leurs dépenses publiques consacrées à l'éducation ou b) maintenu les dépenses du secteur à 20 % ou plus.

<p>planification, de suivi et de données (y compris le suivi des financements domestiques)</p>	<p>planification et des systèmes de données.</p>	<p># 14. Proportion de pays en développement partenaires qui déclarent au moins 10 des 12 grands indicateurs internationaux de l'éducation à l'Institut de Statistique de l'UNESCO (y compris les acquis essentiels, la prestation des services et les indicateurs de financement identifiés par le GPE)</p> <p># 16.a Proportion a) de Plans sectoriels de l'éducation (PSE) ou b) de Plans de transition pour l'éducation (PTE) endossés conformes aux normes de qualité.</p> <p>#17. Proportion de pays en développement partenaires qui appliquent une stratégie conforme aux normes de qualité en matière de données.</p>
	<p>b) Renforcement du suivi et de la nécessité de rendre des comptes dans la Revue sectorielle conjointe</p>	<p>#18. Proportion de réunions de Revue sectorielle conjointe conformes aux normes de qualité</p>
<p>Améliorer les acquis scolaires par un enseignement et un apprentissage de qualité</p>	<p>c) Initiative pour l'évaluation au service des apprentissages (<i>Assessment for Learning</i>) (A4L)</p> <p>** Pilote initial pour le financement ciblé</p>	<p># 1 Proportion de pays en développement partenaires (PDP) qui affichent une amélioration des acquis scolaires (éducation de base).</p> <p>#15. Proportion de pays en développement partenaires qui disposent d'un système d'évaluation de l'apprentissage conforme aux normes de qualité au sein du cycle d'éducation de base.</p> <p># 20. Proportion de financements soutenant le <u>SIGE / les systèmes d'évaluation de l'apprentissage</u></p>
	<p>d) Initiative pour un meilleur apprentissage des jeunes enfants à grande échelle (<i>Better Early Learning and Development at Scale</i>)</p> <p>** Pilote initial pour le financement ciblé</p>	<p># 2 Pourcentage d'enfants de moins de cinq (5) ans dont le développement est sur la bonne voie en termes de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial.</p> <p># 6. Taux de scolarisation préscolaire brut</p>
	<p>e) Enseignement et apprentissage</p>	<p>#11. Affectation équitable des enseignants, mesurée par le coefficient de corrélation entre le nombre d'enseignants et le nombre d'élèves</p>

		<p>par école dans chaque pays en développement partenaire.</p> <p>#12. Proportion de pays en développement partenaires dont le rapport élève / enseignant formé est inférieur au seuil (<40) (au niveau primaire).</p> <p>#16.b Proportion de PSE / PTE qui appliquent une stratégie <u>d'enseignement et d'apprentissage</u> conforme aux normes de qualité.</p>
Équité, égalité des sexes et inclusion	f) Égalité des sexes	<p>#5. Indice de parité entre les sexes pour ce qui est du taux d'achèvement a) de la scolarité primaire et b) du premier cycle du secondaire.</p> <p>#8. Indice de parité entre les sexes pour ce qui est du taux de déscolarisation a) au primaire et b) au premier cycle du secondaire.</p>
	g) Équité et inclusion – Normes de qualité pour l'analyse sectorielle et la planification, et instruments de planification	<p>#9. Indice de parité (sexe / genre, situation géographique et statut socio-économique).</p> <p>#16.c Proportion de PSE / PTE qui appliquent une <u>stratégie visant à répondre aux besoins des groupes marginalisés</u> conforme aux normes de qualité (y compris le genre, le handicap et les autres aspects pertinents au regard du contexte).</p>
	h) Soutien de l'inclusion de l'éducation des réfugiés dans la planification sectorielle	<p>#7. Taux de déscolarisation a) des enfants en âge de fréquenter l'école primaire et b) des enfants en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire (ventilés par pays fragiles et touchés par les conflits).</p> <p>#16.c Proportion de PSE / PTE qui appliquent une <u>stratégie visant à répondre aux besoins des groupes marginalisés</u> conforme aux normes de qualité (y compris le genre, le handicap et les autres aspects pertinents au regard du contexte).</p>

a) Renforcement des systèmes : amélioration de la planification, du suivi et des données

6.4 Tous les investissements du GPE dans l'échange de connaissances et de bonnes pratiques sont fondés sur la conviction que l'amélioration de la planification, le recours à des informations et à des données probantes et la mise en place d'un suivi et d'une responsabilisation plus participatifs vis-à-vis des résultats contribueront à renforcer les systèmes éducatifs. Cette conviction est au cœur

du modèle opérationnel du GPE, de sa théorie du changement et de sa capacité à créer de la valeur grâce à son financement.

6.5 Le GPE a réalisé d'importants investissements dans ces domaines en matière d'échange de connaissances et de bonnes pratiques, notamment par le biais de l'initiative de suivi sectoriel, de l'échange des connaissances lors des réunions des groupes constitutifs des pays en développement partenaires préalables à celles du Conseil d'administration et des investissements AMR réalisés dans des méthodologies pilotes pour améliorer les données sur le financement de l'éducation et les enfants non scolarisés. De plus, le GPE a élaboré en 2015 des normes de qualité et des outils de suivi dans quatre domaines : la qualité des plans sectoriels de l'éducation, l'efficacité des processus de la Revue sectorielle conjointe, la qualité des stratégies de données (systèmes d'information sur la gestion de l'éducation et systèmes d'évaluation de l'apprentissage) et le suivi des dépenses publiques consacrées à l'éducation. Le GPE a également déployé son nouveau modèle de financement, conçu pour encourager les gouvernements à définir et à atteindre des résultats dans les domaines de l'amélioration des systèmes de données, du financement domestique et de l'équité, de l'apprentissage et de l'efficacité.

6.6 Les travaux proposés pour la période de juillet 2016 à décembre 2017 (exercice 2017 jusqu'au premier semestre de l'exercice 2018) se concentrent sur deux domaines clés, essentiels au renforcement du modèle opérationnel du GPE :

- l'amélioration de l'analyse et de la planification du secteur, y compris grâce au partage des connaissances sur les politiques sous-sectorielles, à l'instauration de stratégies de données nationales et à l'amélioration du suivi des financements domestiques pour soutenir la mise en œuvre des plans sectoriels ; et
- l'amélioration de l'efficacité des Revues sectorielles conjointes (en tant qu'opportunité de suivi et de responsabilisation mutuelle).

6.7 Les modalités utilisées pour ces travaux engageraient les pays en développement partenaires dans la revue transnationale des progrès réalisés par les pays dans chaque domaine, dans l'identification et la validation de bonnes pratiques, dans le développement de directives et d'outils à utiliser par les intervenants au niveau des pays et dans l'organisation d'ateliers sur le renforcement des capacités avec les partenaires du GPE. Les activités s'appuieront sur les travaux des programmes AMR existants et de partenaires clés dans le domaine du financement domestique pour l'éducation. L'Institut de Statistique de l'UNESCO, l'IIPE, UNICEF et la Banque mondiale, entre autres, seront les principaux partenaires institutionnels qui contribueront aux composantes techniques.

b) Amélioration des acquis scolaires

6.8 L'amélioration équitable des acquis scolaires correspond au premier Objectif stratégique du GPE sur les cinq prochaines années. Par le biais de son Plan stratégique 2020, le GPE s'engage à soutenir l'amélioration de l'enseignement et des enseignants, des programmes scolaires et du matériel d'apprentissage. Le GPE est par ailleurs mandaté spécifiquement pour améliorer les acquis scolaires et de développement pour les enfants de moins de cinq ans, et pour aider les gouvernements à améliorer leurs systèmes d'évaluation de l'apprentissage.

6.9 Au cours de l'exercice 2017, des initiatives d'échange de connaissances et de bonnes pratiques sont proposées dans deux domaines prioritaires du point de vue du Plan stratégique du GPE et des pays en développement partenaires : l'une axée sur l'optimisation des systèmes nationaux d'évaluation de l'apprentissage et l'autre axée sur l'amélioration de la planification pour favoriser une protection et une éducation de la petite enfance de qualité au niveau universel. Ce sont deux domaines dans lesquels les investissements que le GPE y a consacrés jusqu'à présent n'ont pas été suffisants pour atteindre les objectifs fixés dans le Plan stratégique 2020 du GPE.

6.10 Un troisième domaine, l'enseignement et l'apprentissage, sera examiné au cours de l'exercice 2017 en vue d'être inclus dans la phase 2.

6.11 L'évaluation au service des apprentissages – A4L (phase de lancement de la plateforme)

6.11.1 L'une des plus fortes demandes émanant des pays partenaires du GPE concerne un soutien accru en faveur de systèmes d'évaluation de l'apprentissage solides et capables de générer des informations pertinentes pour la formulation de politiques en matière de planification et d'administration sectorielles. Deux autres aspects ne sont pas moins importants : l'« évaluation continue » et la possibilité de fournir des renseignements instructifs pour mieux orienter les travaux des écoles et des enseignants.

6.11.2 Le GPE s'appuie sur la proposition d'une plateforme d'évaluation au service des apprentissages (*Assessment for Learning*), développée par le biais d'un processus consultatif dans le cadre du Comité de réflexion sur la métrique des apprentissages⁷, pour proposer une phase de lancement qui prévoit la mise en place de financements réduits au profit de pays afin de contribuer au diagnostic des systèmes d'évaluation nationaux, de soutenir les plateformes

⁷ Institut de statistique de l'UNESCO et Centre pour l'éducation universelle. 2013. *Towards Universal Learning: Recommendations from the Learning Metric Task Force*. <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/lmtf-summary-rpt-en.pdf>

régionales conçues pour favoriser la résolution de problèmes et l'échange de politiques entre les différents ministères de l'Éducation et d'accompagner l'élaboration d'indicateurs d'évaluation internationaux, en particulier ceux associés aux objectifs ODD4, y compris par le biais de l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage mise en place par l'Institut de statistique de l'UNESCO.

6.11.3 Des fondations et des bailleurs de fonds bilatéraux ont déjà manifesté leur intérêt pour ces travaux et on estime que des financements compris entre 2,5 et 3,5 millions de dollars pourraient être levés entre juin 2016 et décembre 2017.

6. 12 Initiative pour un meilleur apprentissage et développement des jeunes enfants à grande échelle (BELDS)

6.12.1 Conformément au Plan stratégique 2020, le GPE s'est engagé à favoriser l'amélioration de l'éducation des jeunes enfants et des acquis de développement pour les enfants de moins de cinq ans, et à optimiser les taux de scolarisation préscolaire. Toutefois, bien que le GPE consacre d'importants investissements à la protection et à l'éducation de la petite enfance par le biais du financement du développement et de la mise en œuvre de plans sectoriels, seul un financement ESPIG sur trois comporte un élément axé sur ce domaine. Par ailleurs, bien que le GPE ait investi dans des ateliers sur la protection et l'éducation de la petite enfance en 2014, il faut au partenariat une approche plus stratégique visant à soutenir les efforts déployés au niveau des pays pour améliorer la protection et l'éducation de la petite enfance par le biais de l'échange de connaissances et de bonnes pratiques.

6.12.2 L'initiative BELDS, décrite dans la note conceptuelle jointe en annexe 2, cherchera à favoriser les échanges de modèles afin de déployer à grande échelle les programmes de protection et d'éducation de la petite enfance de qualité.

6.12.3 BELDS offrirait aux pays partenaires du GPE admissibles pour recevoir un nouveau financement du GPE l'opportunité d'entamer un dialogue et un échange de connaissances au niveau transnational à l'étape de la planification et de la conception des programmes, en se focalisant sur l'échange de meilleures pratiques et d'approches innovantes pour relever les enjeux de la protection et de l'éducation de la petite enfance à grande échelle. Les pays recevraient par ailleurs un financement modeste pour renforcer l'inclusion de ce domaine dans les financements du GPE à l'appui de l'analyse et de la planification sectorielles, afin de stimuler le développement des données et des recherches sur l'équité et les acquis scolaires dans le cadre du processus de planification.

6.12.4 BELDS pourrait travailler en collaboration avec le Partenariat pour l'éducation des jeunes enfants (*Early Learning Partnership*) de la Banque mondiale et avec l'alliance récemment annoncée entre UNICEF et la Banque mondiale sur le DPE.

6.12.5 Le financement de départ pour cette initiative sera principalement levé auprès de fondations. Quatre fondations — Open Society Foundations, Comic Relief, Dubai Cares et la Fondation Hilton — ont manifesté leur intérêt pour contribuer à hauteur de 2 millions de dollars maximum sur deux ans afin de soutenir l'initiative.

6.13 Enseignement et apprentissage

6.13.1 Le GPE consacre d'importants investissements au développement professionnel des enseignants, au matériel d'apprentissage et au développement des programmes scolaires par le biais de ses financements de la mise en œuvre des programmes sectoriels de l'éducation, et grâce à ses activités AMR. Les gouvernements et les bailleurs de fonds internationaux subissent des pressions croissantes pour améliorer l'efficacité des investissements dans l'enseignement et l'apprentissage, et pour mettre à l'essai des approches innovantes et rentables (notamment grâce à la technologie).

6.13.2 Pendant la phase 1, le Secrétariat continuera de participer aux activités de l'Équipe spéciale sur les enseignants, de l'Initiative norvégienne sur les enseignants et du Fonds mondial du livre et tirera les enseignements des programmes AMR connexes. Il mènera un exercice de cartographie avec les partenaires pour examiner les activités et investissements en matière d'échange de connaissances et de bonnes pratiques les plus appropriés pour soutenir des politiques nationales améliorées concernant les enseignants, l'enseignement, les programmes scolaires et les matériaux pédagogiques.

b) Améliorer l'équité, l'égalité des sexes et l'inclusion

6.14 Au cœur de la vision du GPE consistant à assurer « une éducation équitable, inclusive et de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous » et de son but stratégique n° 2 repose la conviction que personne ne devrait se voir privé d'une éducation de bonne qualité, y compris les individus vivant dans des contextes de conflit ou de crise.

6.15 Le GPE a considérablement investi dans l'échange de connaissances et de bonnes pratiques concernant les domaines de l'équité, de l'égalité des sexes et l'inclusion. Cinq financements au titre des activités mondiales et régionales (9,8 millions de dollars) sont reliés aux thèmes des enfants non scolarisés, de l'accès et de l'équité. Ces financements comprennent un soutien à l'Initiative en

faveur des enfants non scolarisés, prévoyant notamment l'élaboration de méthodologies et de lignes directrices pour améliorer le suivi des enfants non scolarisés, une cartographie de la violence de genre en milieu scolaire et l'élaboration et la mise à l'essai de plans d'hygiène et de nutrition scolaires dans les pays GPE. Le GPE a dressé un état des lieux des plans sectoriels de l'éducation sous l'angle du genre, et des lignes directrices de planification sectorielle sexospécifique ont été mises à l'essai avec l'UNGEI dans trois pays. Il a également accru son financement et a formulé une approche de planification sectorielle transitoire pour soutenir les pays affectés par la crise.

6.16 Le financement des activités relevant de ce domaine pendant la phase 1 sera sollicité par le biais du budget administratif du GPE dans l'exercice 2017. Ce laps de temps permettra de préparer la stratégie d'échange de connaissances et de bonnes pratiques de la phase 2 et d'examiner un nouveau potentiel pour un financement ciblé.

6.17 Égalité des sexes, planification intégrant la dimension du genre et orientations sur la parité des sexes

6.17.1 La politique et le plan d'action sur l'égalité des sexes du GPE, que le Comité des stratégies et des politiques (SPC/2016/04 DOC 03) a soumis pour étude distincte, proposent une série d'activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques qui prennent appui sur l'initiative de planification sexospécifique que le GPE a élaborée en partenariat avec l'UNGEI et Plan Canada. Cette initiative comprend l'élaboration d'orientations liées au nouveau modèle de financement, l'organisation d'ateliers sur l'analyse et la planification sectorielles sexospécifiques à l'intention des pays en développement partenaires et l'élaboration et la diffusion de produits de savoir.

6.17.2 Ce portefeuille de travail sera administré par le Secrétariat du GPE et financé au moyen d'un poste budgétaire distinct demandé au titre de la stratégie et du plan d'action sur l'égalité des sexes dans le cadre de la demande de crédits budgétaires du Secrétariat pour l'exercice 17. L'intégration du concept de l'égalité entre les sexes dans les activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques du GPE constituera un objectif fondamental. La possibilité de mobiliser des financements ciblés supplémentaires pour étayer le développement des travaux sur l'égalité des sexes sera examinée.

6.18 Inclusion

6.19.1 Le GPE va œuvrer avec ses partenaires pour faire en sorte qu'une plus grande attention soit portée aux questions d'inclusion et de handicaps dans les activités d'analyse et de planification du secteur de l'éducation. En collaboration avec des partenaires, le Secrétariat du

GPE prépare actuellement sur son budget une trousse d'outils sur l'équité et l'inclusion qui sera mise à l'essai dans certains ateliers participatifs au niveau des pays pour étayer l'élaboration des plans sectoriels et la conception de stratégies permettant de répondre efficacement aux besoins des groupes marginalisés.

6. 19 Inclusion renforcée de l'éducation des réfugiés dans la planification sectorielle

6.19.1 Une bonne partie de la population mondiale de réfugiés vit dans les limites géographiques de pays partenaires du GPE. Malgré cela, sauf pour une expérience unique au Tchad, peu de pays partenaires du GPE considèrent l'éducation des réfugiés dans leur processus d'analyse et de planification du secteur de l'éducation.

6.19.2 En 2016 et 2017, le GPE collaborera avec des partenaires clé pour explorer les possibilités de porter davantage attention à l'enjeu de l'éducation des réfugiés dans le processus de planification, maintenant que le guide de préparation des plans de transition pour le secteur de l'éducation est finalisé. Les activités comprendront une cartographie des problèmes d'éducation des réfugiés dans les pays qui demanderont un financement du GPE dans les trois prochaines années, et l'échange de connaissances à propos des bonnes pratiques.

7. À QUELLE HAUTEUR INVESTIR DANS L'ÉCHANGE DE CONNAISSANCES ET DE BONNES PRATIQUE ?

7.1 En vue de la phase 2, le présent document recommande que le Conseil d'administration du GPE fixe des objectifs plus ambitieux pour ses activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques en juin 2016, et transmette ces objectifs au Groupe de travail du SPC/GERF sur le financement stratégique pour inclusion dans sa proposition pour la prochaine reconstitution des ressources.

7.2 Conformément au modèle donné au tableau 2 ci-dessous, il est proposé que le GPE majore graduellement son investissement annuel dans l'échange de connaissances et de bonnes pratiques, pour qu'il passe du niveau actuel de moins de 2,2 % du total des décaissements annuels du GPE (environ 500 millions de dollars par année) à une proportion de 5 % des décaissements estimés pour la période couverte par le Plan stratégique, soit 25 millions de dollars par année entre 2018 et 2020.

7.3 La démarche consistant à fixer un niveau élevé d'ambition à ce stade présente plusieurs avantages. Elle permettra au GPE de formuler avec assurance un argumentaire en faveur du financement d'initiatives visant à combler les principaux déficits de données, d'observations factuelles et de capacités essentielles à la réalisation des objectifs de la stratégie 2020 du GPE et de

l'ODD 4. Elle nous permettra aussi d'établir des points de repères pour les financements ciblés. Enfin, elle permettra au Comité des stratégies et des politiques d'étudier des modalités de financement spécifiques à l'appui de propositions à plus grande échelle et d'élaborer de meilleures procédures en ce qui concerne les requêtes compétitives et l'examen technique indépendant des propositions, qui concilient au mieux, d'une part, la volonté du GPE d'agir par l'intermédiaire de ses partenaires, d'autre part la prise en compte des enseignements majeurs tirés du programme AMR.

7.4 Un investissement annuel de 25 millions de dollars (5 % des décaissements totaux) représenterait une contribution importante au comblement du déficit dans le financement international des activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques et des biens publics mondiaux dans le secteur de l'éducation. Cela porterait les investissements du GPE dans l'échange de connaissances et de bonnes pratiques aux niveaux initialement envisagés dans le cadre de la mouture initiale du Programme des activités mondiales et régionales (60 millions de dollars sur trois ans). En outre, cet investissement se compare avantageusement à ceux effectués dans des organisations comparatives, telles la GAVI et la Banque mondiale⁸.

7.5 Un volet crucial de cette proposition réside dans l'introduction de la collecte de fonds pour un financement ciblé des initiatives d'échange de connaissances et de bonnes pratiques. Une proposition préliminaire suggère de hausser le financement ciblé des activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques du GPE, d'un modeste 20 % dans l'exercice 2017 (à peine plus de 2 millions de dollars) à au moins 40 % des décaissements liés à l'échange de connaissances et de bonnes pratiques durant les exercices 2019 à 2021 (10 millions de dollars ou plus par an).

7.6 Dans la phase 1, le total des dépenses prévues est modeste, passant sous la barre des 3 % de la valeur totale escomptée des décaissements du GPE. Durant cette période (du 1^{er} juillet 2016 au 17 décembre 2017), on récoltera à titre expérimental un financement ciblé d'environ 6 millions de dollars.

7.7 Soulignons que le financement total dans l'exercice 2017 comprend les coûts estimatifs de l'achèvement des programmes existants d'activités mondiales et régionales.

⁸ La GAVI, par exemple, consacre l'équivalent d'environ 9 % du total de ses financements au niveau des pays (ou 160 millions de dollars par an) à l'assistance technique, à l'élaboration de normes mondiales et à d'autres études, en octroyant à ses partenaires des contrats pour la réalisation d'activités précises. La Banque mondiale a plusieurs fonds fiduciaires consacrés à l'échange de connaissances et de bonnes pratiques dans le domaine éducatif, notamment : le *REACH Partnership*, pour lequel la Banque mondiale met en commun 14 millions de dollars pour des activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques qui soutiennent un financement basé sur les résultats dans le secteur de l'éducation, l'initiative SABER, qui a permis de recueillir plus de 30 millions de dollars, et le *Early Learning Partnership*, qui a récolté plus de 20 millions de dollars.

7.8 Selon la décision que prendra le Conseil au sujet de la date de la prochaine campagne de reconstitution et de l'approche adoptée, et en fonction du succès que remportera cette campagne, le tableau ci-dessous postule le lancement en janvier 2018 d'un nouveau volet de financement pour les activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques (phase 2) au milieu de l'exercice 2018 (janvier 2018), permettant d'intensifier les initiatives d'échange de connaissances et de bonnes pratiques.

Tableau 2 : Niveau d'ambition indicatif en matière d'investissement dans l'échange de connaissances et de bonnes pratiques (montants en dollars)

	Ex. 17	Ex. 18 Année de reconstitution	Ex. 19	Ex. 20	Ex. 21
Investissement total proposé dans l'échange de connaissances et de bonnes pratiques*	12 500 000	5 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Pourcentage indicatif des décaissements estimatifs du GPE	2,5 %	≥ 1 %	5 %	5 %	5 %
Estimation des activités d'ECBD par domaine					
Coûts des activités mondiales et régionales (effectivement engagés)	9 300 000	-	-	-	
Assessment for Learning	1 200 000	3 000 000	à déterminer	à déterminer	à déterminer
Better Early Learning and Development at Scale	750 000	1 250 000	à déterminer	à déterminer	à déterminer

Autres activités à décider	à déterminer	à déterminer	à déterminer	à déterminer	à déterminer
Fonds du GPE par rapport aux financements ciblés					
% du total proposé provenant d'une collecte de fonds ciblée	20 %	à déterminer	40 %	40 %	40 %
Montant (dollars) provenant de financements ciblés	1 975 000	4 250 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Montant provenant du fonds commun du GPE	10 625 000	à déterminer	15 000 000	15 000 000	15 000 000

Notes :

- Les estimations sont présentées par exercice financier. Exercice 2017 = du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.
- Les estimations annuelles reposent sur des décaissements totaux approximatifs de 500 millions de dollars par année.
- Les estimations pour l'exercice 2017 comprennent les coûts engagés pour le Programme des activités mondiales et régionales.
- Les estimations pour l'exercice 2018 englobent uniquement les fonds ciblés levés dans la phase 1.

8. SURVEILLANCE ET PROCÉDURES ET LIGNES DIRECTRICES INTÉRIMAIRES POUR L'ACCEPTATION DES FINANCEMENTS CIBLÉS PENDANT LA PHASE 1

8.1 Pendant la phase 1 de la stratégie, le Conseil sera invité à endosser la collecte de fonds concernant les coûts initiaux d'un petit nombre d'initiatives thématiques (deux en 2016, les autres étant à élaborer en 2017), conformes à la liste de domaines thématiques indiquée au tableau 1 ci-dessus.

8.2 On propose de confier au Comité des stratégies et des politiques (SPC) la surveillance et l'examen des propositions et des activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques. Le SPC collaborera avec le Secrétariat pour élaborer la proposition globale d'échange de connaissances et de bonnes pratiques qui fera partie de la campagne de reconstitution du GPE, et qu'il recommandera au Conseil d'administration pour sa décision finale. Le SPC passera en revue toutes les notes conceptuelles avant de communiquer ces propositions au Conseil d'administration pour endossement final. Le Secrétariat fournira au SPC un rapport annuel sur les activités d'échange de

connaissances et de bonnes pratiques, qui sera assorti d'un plan d'activités continu. Dans ce modèle, ce ne sont pas les bailleurs de fonds qui pilotent l'identification des initiatives. Dans la phase 1 (cf. figure 1 ci-dessous), le Secrétariat, en concertation avec le Comité des stratégies et des politiques, recommande au Conseil d'approuver la désignation préalable d'admissibilité des initiatives d'échange de connaissances et de bonnes pratiques à la collecte de fonds.

8.3 Par ailleurs, en conformité avec la décision BOD 2015/12-15 (*Comblant le déficit de financement de la campagne actuelle de reconstitution des ressources*), le GERF sera le comité responsable de revoir et d'endosser les modalités de toute modalité de financement ciblé convenue durant la phase 1. Il incombera au GERF de veiller à ce que toutes les modalités de financement satisfassent aux principales lignes directrices et sauvegardes, et de recommander l'approbation finale de toute modalité de financement.

8.4 Les procédures et sauvegardes intérimaires pour le financement ciblé de l'échange de connaissances et de bonnes pratiques indiquées au tableau 3 ci-dessous reposent sur les quatre sauvegardes et les trois directives procédurales établies dans la décision BOD/2015/12-15 (*Comblant le déficit de financement de la campagne actuelle de reconstitution des ressources*). D'autres lignes directrices et sauvegardes procédurales sont également proposées, pour limiter le pourcentage de financement que les fondations, les bailleurs de fonds bilatéraux traditionnels et les nouveaux bailleurs de fonds ou autres bailleurs de fonds non traditionnels peuvent réserver aux activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques, pour limiter l'utilisation de fonds fiduciaires distincts, pour incorporer la politique relative aux conflits d'intérêt du GPE et pour assurer qu'il existe des ressources suffisantes pour la gestion et le suivi des activités proposées.

Tableau 3 : Lignes directrices, sauvegardes et considérations procédurales intérimaires relatives au financement ciblé des activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques pendant la phase 1

<p>Lignes directrices BOD/2015/12-15 – <i>Comblant le déficit de financement de la campagne actuelle de reconstitution des ressources.</i></p>
<p>1. Alignement sur le Plan stratégique et la Charte du GPE.</p>
<p>2. Versement effectué de façon telle à ne pas alourdir excessivement les coûts de transaction.</p>

3. Versement effectué de façon telle à éviter que le contributeur puisse exercer une influence indue sur le Secrétariat, l'Administrateur fiduciaire, les agents partenaires et les responsables de la mise en œuvre.
4. Les fonds ciblés ne doivent pas remplacer les contributions financières non soumises à restrictions au fonds du GPE. <i>[Voir les sauvegardes pertinentes proposées ci-dessous.]</i>
Exigences procédurales BOD/2015/12-15 – Comblar le déficit de financement de la campagne actuelle de reconstitution des ressources.
5. Les domaines de financement ciblé en matière d'échange de connaissances et de bonnes pratiques peuvent être préalablement désignés admissibles le Conseil d'administration.
6. Les offres de financement doivent être examinées par le GERF.
7. Les offres de financement doivent être approuvées par le Conseil d'administration.
8. Un financement ciblé qui nécessite l'ouverture d'un Fonds fiduciaire distinct du Fonds du GPE doit obtenir l'approbation préalable du GERF en consultation avec l'Administrateur fiduciaire.
Autres lignes directrices et sauvegardes proposées pendant la phase 1
9. Un financement ciblé provenant des bailleurs de fonds bilatéraux existants (souverains) pour les initiatives d'échange de connaissances et de bonnes pratiques doit se limiter à un maximum de 5 % de leur contribution totale au fonds du GPE durant la période de reconstitution 2015-2018, et ce financement doit venir s'ajouter à tout engagement inconditionnel existant.
10. Un financement provenant de nouveaux bailleurs de fonds souverains ne sera pas soumis à ce plafond dans la phase 1 dès lors que la contribution totale est inférieure à 10 millions de dollars. Les montants supérieurs doivent s'accompagner d'une contribution financière non soumise à restrictions équivalente au fonds du GPE.
11. Un financement ciblé provenant de fondations privées ne sera soumis à aucun plafond ni à aucune exigence de cofinancement dans la phase 1.
12. Le financement ciblé doit être facilité par une méthode d'allocation nominale où la valeur totale des contributions versées au Fonds du GPE est nominalement jumelée à la valeur des allocations consacrées aux activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques.

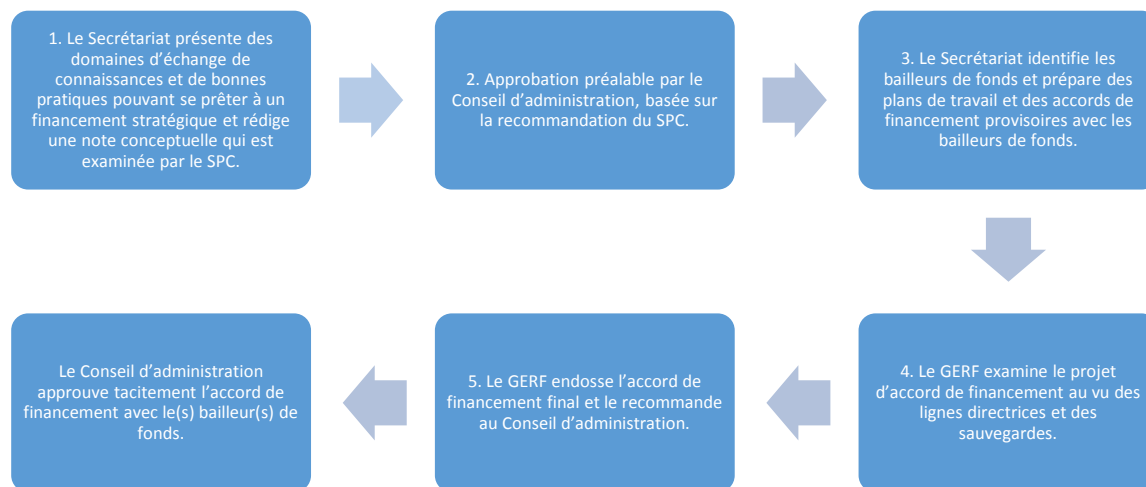
L'ouverture d'un Fonds fiduciaire distinct ne sera envisagée que dans des circonstances exceptionnelles, une telle éventualité étant assujettie à la ligne directrice 8 ci-dessus.
13. Lorsque plus d'un bailleur de fonds contribue à une initiative, tous les bailleurs de fonds conviennent d'une méthode harmonisée de production de rapports.
14. Tous les bailleurs de fonds doivent officiellement déclarer tout conflit d'intérêt et (s'il y a lieu) indiquer leur adhésion officielle aux lignes directrices du GPE sur la participation des entreprises ⁹ .
15. Les contributions de financement ciblé doivent inclure un financement suffisant pour permettre une gestion et un suivi appropriés de toutes les activités proposées.

8.5 La figure 1 ci-dessous décrit le processus proposé pour la réception des fonds ciblés pendant la phase 1, en mettant en relief les fonctions de surveillance du Conseil, du SPC, du GERF et du Secrétariat.

8.6 Pour illustrer ce processus, prenons les deux premières initiatives pilotes proposées pour un financement ciblé : la plateforme A4L (*Assessment for Learning*) et l'initiative *Better Early Learning and Development at Scale* (annexe 2 et annexe 3). Le Comité des stratégies et des politiques examine une note conceptuelle, et recommande la désignation préalable d'admissibilité de ces initiatives au financement ciblé. Dans l'hypothèse où le Conseil d'administration approuve la désignation préalable d'admissibilité, le Secrétariat élaborera alors des accords de financement avec les principaux bailleurs de fonds, et préparera un dossier demandant l'accord définitif du GERF, reposant sur la conformité aux sauvegardes et aux lignes directrices.

Figure 1 : Procédures de financement ciblé en matière d'ECBP

⁹ L'actuelle Politique du GPE sur les conflits d'intérêt (BOD/2011/11-06) se limite aux processus décisionnels du Conseil. On élaborera d'ici décembre 2017 une politique révisée sur les conflits d'intérêt qui comprendra des directives précises sur le financement ciblé. Les lignes directrices du GPE sur la participation des entreprises sont disponibles en ligne (GERF/2016/04-01).



9. RÉPERCUSSIONS SUR LE BUDGET ET LES CAPACITÉS DU SECRÉTARIAT DU GPE

9.1 La démarche proposée dans le présent document pour l'échange de connaissances et de bonnes pratiques aura de modestes répercussions sur les ressources et les capacités du Secrétariat du GPE dans la phase 1, c'est-à-dire entre juillet 2016 et décembre 2017. Des spécialistes de l'éducation de l'Équipe des stratégies, politiques et performance exécuteront les activités décrites au titre de la première phase avec l'aide de l'Équipe de soutien aux pays.

9.2 Le Secrétariat du GPE dispose actuellement d'un spécialiste affecté à chacun des trois domaines (apprentissage, équité et systèmes/planification) et d'un spécialiste affecté à l'échange de connaissances et de bonnes pratiques. Un poste à mi-temps a été sollicité au Conseil d'administration dans la demande de budget 2017 (l'autre moitié du temps étant consacrée à l'administration du FSCE), pour soutenir les activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques.

9.3 Il faudra allouer de modestes ressources humaines aux activités supplémentaires liées à la plateforme A4L et à l'initiative *Better Early Learning and Development at Scale*, pour en assurer la gestion et le suivi. Les notes conceptuelles indiqueront clairement le montant à allouer à une initiative d'échange de connaissances et de bonnes pratiques sur toute contribution ciblée pour couvrir les coûts administratifs généraux du programme, y compris le temps du personnel et les frais indirects.

9.4 Les ressources nécessaires à la phase 2 seront présentées parallèlement à la proposition d'activités d'échange de connaissances et de bonnes pratiques qui sera élaborée en vue de sa présentation au Conseil d'administration en 2017.

ANNEXE 2 – NOTE CONCEPTUELLE SUR L’INITIATIVE POUR UN MEILLEUR APPRENTISSAGE DES JEUNES ENFANTS À GRANDE ÉCHELLE / BETTER EARLY LEARNING AND DEVELOPMENT AT SCALE (BELDS)

**Partenariat mondial pour l’éducation (GPE)
Note conceptuelle sur l’échange de connaissances et de bonnes pratiques**

Intitulé du projet	Initiative pour un meilleur apprentissage des jeunes enfants à grande échelle (Initiative BELDS)
Couverture géographique	Niveau national et plurinational/mondial
Durée	Phase 1 - 24 mois (2 ans)
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser et développer l’échange de connaissances et de bonnes pratiques sur les modes de renforcement de l’éducation de qualité de la petite enfance au sein des systèmes éducatifs nationaux en vue d’améliorer l’apprentissage et de l’équité. 2. Renforcer les capacités des pays en développement partenaires à planifier et à appliquer des plans sectoriels de l’éducation emportant une adhésion à l’échelle nationale et mettant suffisamment l’accent sur l’éducation équitable et de qualité de la petite enfance. 3. Promouvoir un dialogue national inclusif fondé sur des données factuelles portant sur les politiques relatives à l’éducation de la petite enfance. 4. Renforcer l’engagement mondial et plurinational en faveur d’un financement efficace et efficient de l’éducation de la petite enfance.
Résultats et contributions à un impact à plus long terme attendus	<p>Amélioration de la planification et de l’application des plans sectoriels de l’éducation intégrant l’éducation de qualité de la petite enfance, et afflux de financements de sources nationales et d’autre nature pour s’assurer que l’éducation de la petite enfance bénéficie de ressources plus importantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation du pourcentage d’enfants de moins de six (6) ans qui, sur le plan de leur développement, sont sur la bonne voie pour ce qui est de la santé, de l’apprentissage et du bien-être psychosocial (Indicateur n ° 2 du Plan stratégique du GPE). ➤ Augmentation des taux bruts de scolarisation dans le préscolaire (Indicateur n ° 6 du Plan stratégique du GPE).

1. **Énoncé du problème**

C'est durant la petite enfance que sont jetées les bases de l'apprentissage continu. Les 2 000 jours écoulés entre la naissance d'un enfant et son passage à l'école primaire renforcent les capacités du cerveau et les aptitudes à l'apprentissage pour toutes les étapes ultérieures de l'apprentissage et de l'épanouissement. Les disparités enracinées dans le statut socioéconomique qui apparaissent dans les premières années d'apprentissage (c.-à-d. à 5 et 6 ans) persistent tout au long des années scolaires. C'est la raison pour laquelle des mesures doivent être prises dès la petite enfance pour réduire ces inégalités et améliorer les acquis de l'apprentissage.

Convaincu de l'importance de la protection et de l'éducation équitables et de qualité de la petite enfance, le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) a renouvelé son engagement en faveur de ce sous-secteur en intégrant ces deux aspects dans son Plan stratégique (2016-2020).

- Le GPE entend ainsi soutenir l'amélioration de l'apprentissage chez les jeunes enfants et des résultats du développement des enfants de 5 ans et moins, et assurer plus d'équité dans l'accès à une éducation de la petite enfance de qualité grâce à l'édification de systèmes éducatifs plus solides.
- Le GPE soutient en priorité l'éducation pour les plus pauvres et les plus marginalisés, privilégiant les enfants vivant dans les pays fragiles et touchés par un conflit.

État des lieux

À l'heure actuelle, l'accès à l'éducation de la petite enfance est très inéquitable entre les enfants des ménages les plus pauvres et ceux des ménages les plus riches¹⁰, et les taux globaux de fréquentation scolaire sont aussi bas que 1 % dans les pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit. De nombreux enfants, en particulier au sein des populations les plus pauvres et les plus vulnérables, commencent l'école sans avoir acquis les aptitudes fondamentales à l'apprentissage précoce nécessaires à l'apprentissage et à la réussite scolaire ultérieurs.

La communauté internationale a fait le choix d'ériger la protection et l'éducation de la petite enfance au rang des Objectifs de développement durable (« D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire » (ODD 4.2, Nations Unies, 2015)). L'inclusion de la protection et de l'éducation de la petite enfance dans les ODD marque un moment charnière pour galvaniser les efforts déployés au niveau national et international afin d'accroître les financements, de renforcer les connaissances et la volonté politique d'assurer un meilleur apprentissage des jeunes enfants et, ce faisant, d'élargir l'accès équitable à l'éducation de la petite enfance et améliorer les acquis de l'apprentissage des jeunes enfants.

Principaux défis

Le GPE joue un rôle mondial en tant que défenseur de l'éducation sur la scène internationale et rassembleur de partenaires internationaux. Pour progresser vers la réalisation de l'ODD 4.2, le Partenariat a jugé qu'il est nécessaire de promouvoir des réformes, tout en résolvant les problèmes, et de renforcer les capacités des pays à concevoir et mettre en œuvre des programmes pour l'éducation de la petite enfance qui ciblent des obstacles cruciaux au niveau des politiques, à savoir :

¹⁰UNICEF (2012). *Inequities in Early Childhood Development. What the data say: Evidence from the Multiple Indicator Cluster Surveys*. New York: UNICEF.

1) Une connaissance limitée et un recours insuffisant aux bonnes pratiques sur la façon d'assurer à grande échelle l'éducation de la petite enfance dans les systèmes éducatifs nationaux

Depuis 2010, les recherches menées sur le programme de protection et d'éducation de la petite enfance et la mise en œuvre de politiques en la matière dans les pays en développement ont été plus nombreuses qu'au cours des 30 dernières années cumulées : cependant, les données factuelles ont trait en grande partie à ce qui fonctionne pour améliorer l'apprentissage des jeunes enfants et non à la façon de s'y prendre pour assurer cet apprentissage à une grande échelle dans les systèmes éducatifs, dans l'optique d'améliorer l'équité et les acquis de l'apprentissage. Bien que de nombreux pays en développement connaissent des poches de succès là où les programmes d'éducation de la petite enfance ont été mis en œuvre efficacement, ces succès ne sont souvent accomplis à une grande échelle. D'autre part, les programmes d'éducation de la petite enfance réalisés à grande échelle dans certaines régions sont sous-financés, de qualité médiocre et ne permettent pas d'améliorer les résultats de l'apprentissage des jeunes enfants défavorisés et vulnérables¹¹.

2) Les pays en développement partenaires n'intègrent pas l'éducation de la petite enfance dans les Plans sectoriels de l'éducation

Le GPE fournit des fonds à l'appui de la protection et de l'éducation de la petite enfance dans ses pays membres, mais la plupart des pays affichent encore de très faibles taux de scolarisation préscolaire et n'affectent pas une partie substantielle des financements du Partenariat à l'investissement dans la protection et de l'éducation de la petite enfance. Actuellement, seulement 27 des 73 financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation ont une composante consacrée à la protection et à l'éducation de la petite enfance dans les plans sectoriels de l'éducation connexes.

3) Le financement de l'éducation de la petite enfance est insuffisant et peu coordonné

Il est largement reconnu qu'il existe un écart entre les données factuelles au niveau mondial sur les méthodes qui marchent et les capacités des parties prenantes au niveau national à contribuer à la production de données plurinationales et à les exploiter¹². Les données mondiales indiquent qu'une protection et une éducation de qualité pour la petite enfance représentent l'un des investissements les plus cruciaux et les plus rentables qu'un pays puisse réaliser pour rompre le lien entre les désavantages subis à un âge précoce et les mauvais résultats d'apprentissage ; qu'à cela ne tienne, de nombreux gouvernements de pays en développement ne consacrent qu'entre 0,1 et 0,2 % du PNB à l'éducation préscolaire, un ratio nettement inférieur à celui recommandé qui est d'un minimum de 1 à 2 %¹³.

2. Réponse stratégique

Pour relever ces défis, le Partenariat mondial a l'intention de lancer une nouvelle initiative intitulée « Initiative pour un meilleur apprentissage des jeunes enfants à grande échelle » (Initiative BELDS), afin de jouer un rôle de rassembleur et d'améliorer les connaissances et les bonnes pratiques concernant « les méthodes efficaces » pour assurer un accès équitable à une éducation de qualité de la petite enfance au sein des systèmes éducatifs. Cette initiative réunira des parties prenantes diverses pour soutenir la planification et la mise en œuvre de politiques du secteur de l'éducation qui

¹¹ Van der Berg, S. (2013). *The Impact of the Introduction of Grade R on Learning Outcomes*. Pretoria: Department of Performance Monitoring and Evaluation.

¹² Fredrikson, B. (23 juillet 2013). More Effective Education Aid. NORRAG NEWS. Extrait de

<https://norrags.wordpress.com/2013/07/23/more-effective-education-aid-the-challenge-of-achieving-more-evidence-based-aid-allocation/>

¹³ <http://www.worldbank.org/en/topic/earlychildhooddevelopment/overview>

prennent en compte l'éducation de la petite enfance.

Le renforcement de l'éducation de la petite enfance au sein des systèmes d'éducation exige que de nombreux intervenants conjuguent leurs efforts. L'Initiative BELDS permettra de travailler en collaboration avec le Partenariat pour un apprentissage précoce à la Banque mondiale et l'Alliance pour le DPE de l'UNICEF et de la Banque mondiale annoncée récemment, entre autres intervenants clés — dont des gouvernements de pays, des partenaires donateurs, des organisations internationales, des organisations de la société civile, des organisations non gouvernementales et le secteur privé.

En raison de la nature même des activités du GPE, l'initiative accordera la priorité aux enfants âgés de trois à six ans et se concentrera sur les défis présentés par l'éducation des jeunes enfants au niveau préscolaire. La santé et la nutrition influençant étroitement l'obtention de bons résultats dans le domaine de l'apprentissage des jeunes enfants, l'Initiative BELDS sollicitera l'aide des ministères de l'Éducation pour instaurer une concertation et une collaboration avec d'autres ministères compétents (Affaires sociales, Santé et Condition féminine, par exemple). En mobilisant éventuellement les compétences des partenaires, l'initiative BELDS mettra aussi en œuvre des initiatives — telles que la formation des parents, les garderies et les centres communautaires — destinées à favoriser le développement et la protection des enfants.

Le caractère unique de l'Initiative BELDS tient au fait qu'elle met l'accent sur l'amélioration de **l'échange de connaissances et de bonnes pratiques** pour mettre à profit des politiques et systèmes d'éducation améliorés dans le domaine de l'éducation de qualité de la petite enfance, et pour renforcer la capacité des pays en développement partenaires à **élaborer et appliquer des plans sectoriels de l'éducation emportant une adhésion à l'échelle nationale** et mettant l'accent sur l'éducation et la protection de la petite enfance. L'Initiative BELDS cherchera à coordonner ses investissements avec les activités du Partenariat pour un apprentissage précoce, qui privilégie les solutions ayant fait leurs preuves dans l'élargissement de l'accès à un apprentissage de qualité des jeunes enfants au sein des programmes de la Banque mondiale, afin d'assurer la couverture la plus large possible.

Le point d'entrée pour le GPE ce sont les pays **les plus pauvres et les plus marginalisés**, parmi lesquels les pays fragiles et touchés par un conflit, où les enfants ont le plus besoin des programmes de protection et d'éducation de la petite enfance, mais comptant parmi les moins susceptibles d'avoir accès à des programmes de protection et éducation de la petite enfance de qualité.

Le GPE peut jouer un rôle central dans le renforcement des activités de plaidoyer et dans l'impulsion à donner en vue de l'augmentation des financements dédiés à l'éducation et à la protection de la petite enfance. Au cours de ses 14 années de collaboration avec les pays au niveau des systèmes et de coordination des fonds affectés à l'éducation, il s'est positionné comme une organisation qui s'emploie à renforcer les capacités des pays à améliorer les résultats dans les domaines de l'éducation de base, de l'équité, de l'inclusion et de l'apprentissage, en aidant à mettre en place des systèmes d'éducation plus solides. Le GPE se distingue des autres organisations travaillant sur la protection et l'éducation de la petite enfance par les éléments suivants :

- Le GPE vient en aide **aux pays les plus pauvres et aux régions fragiles et touchées par un conflit** au niveau des systèmes, travaillant avec eux tout au long des cycles de leurs politiques. Près de 50 % des fonds du GPE sont alloués à des pays en situation de fragilité et de conflit, ce qui permet d'accélérer le soutien apporté aux plus vulnérables.

- Le GPE attire l'attention sur les questions d'éducation d'une manière qui mobilise un **plus large éventail de parties prenantes** pour soutenir des plans sectoriels dans des domaines thématiques tels que l'éducation de la petite enfance. Le GPE milite en faveur des pays en développement pour qu'ils reçoivent une aide extérieure suffisante des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux en vue de la mise en œuvre des Plans sectoriels de l'éducation élaborés par les Groupes locaux des partenaires de l'éducation.
- Le GPE travaille en dehors du cadre d'une approche par projet. Son modèle opérationnel lui permet de recourir à **différents points d'entrée** (notamment revues sectorielles conjointes annuelles, analyse du secteur de l'éducation et plans de développement du secteur de l'éducation, Groupe local des partenaires de l'éducation et financements assurés par le GPE) pour faire en sorte que l'important travail thématique réalisé soit mis en évidence dans les discussions sur les politiques qui mènent de la conception à la mise en œuvre.
- Le travail du GPE est **déterminé par la demande**. Les pays décident de la partie de leur Plan sectoriel de l'éducation qui sera financée et mise en œuvre grâce aux fonds du GPE. Cette approche ascendante permet aux pays de privilégier leurs besoins les plus urgents en matière d'éducation et assure l'adhésion du pays.

3. Investissements actuels du GPE

Depuis 2002, le Partenariat mondial a investi 80 millions de dollars sous forme d'appui technique et financier pour renforcer les analyses, les politiques et les stratégies concernant la protection et l'éducation de la petite enfance, mais aussi sous forme de financements pour des programmes dans ce domaine et de renforcement des capacités et de partage de connaissances sur les pratiques éprouvées et efficaces en ce qui concerne les politiques et programmes de protection et éducation de la petite enfance. Le GPE a aligné son nouveau Plan stratégique (2016-2020) sur l'ODD 4.2 et s'est engagé à améliorer l'équité et la qualité dans l'enseignement préscolaire, et à soutenir l'amélioration des résultats de l'apprentissage et du développement des jeunes enfants.

Le soutien financier et technique que le GPE apporte à la protection et à l'éducation de la petite enfance a aidé à construire des jardins d'enfants mobiles dans des zones reculées en Mongolie, à assurer la formation initiale intensive des éducateurs des jeunes enfants au Cambodge, et à mettre en place des infrastructures pour des centres d'éducation de la petite enfance au Nicaragua. Dans les pays en développement partenaires, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement préscolaire est de 27 % dans l'ensemble, selon les toutes dernières estimations (Rapport sur les résultats de l'apprentissage 2014/2015 (*Results for Learning Report*)). Les institutions publiques représentent 68 % des inscriptions dans l'enseignement préscolaire, mais le secteur privé a enregistré une croissance pendant cette période.

Le Partenariat attache du prix au rôle crucial des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et d'autres catégories de bailleurs de fonds dans la mobilisation d'investissements plus importants pour des systèmes éducatifs nationaux durables.

De bonnes pratiques sont observées dans certaines régions. Dans 12 pays en développement partenaires, dont le Viet Nam, le Ghana et Moldova, les taux bruts de scolarisation dans le préscolaire sont supérieurs à 50 %. La plupart des pays présentant des taux bruts de scolarisation relativement élevés dans le préscolaire affichent également des taux d'achèvement du primaire supérieurs à 90 %. Dans plusieurs pays, des progrès impressionnants de l'ordre de 3 à 7 points de pourcentage par an ont été réalisés dans les taux bruts de scolarisation dans le préscolaire entre 2008 et 2013. Les pays concernés étaient notamment la Mongolie, le Népal et l'Albanie. Fait

notable, la plupart des pays affichant les plus fortes hausses des taux bruts de scolarisation dans le préscolaire disposaient de systèmes d'enseignement primaire robustes.

Mais les régions les plus difficiles ont besoin d'un plus grand appui. Toutefois, dans 16 pays, dont 70 % sont des pays fragiles et touchés par un conflit, moins d'un enfant sur dix a accès à l'éducation préscolaire.

4. Objectifs et activités prévus

Au cours de consultations récentes, les partenaires ont appelé le GPE à jouer un rôle plus important en les aidant à utiliser efficacement l'échange de connaissances et de bonnes pratiques mondiales et plurinationales pour mettre en place de meilleurs systèmes et politiques d'éducation de la petite enfance. L'Initiative BELDS offrira des possibilités de collaboration aux partenaires au niveau national, aux experts et aux organisations partenaires intervenant dans la protection et l'éducation de la petite enfance dans divers secteurs et à différents niveaux du système – local, national, régional, mondial – afin de leur permettre de travailler les uns avec les autres et d'apprendre les uns des autres sur des enjeux et défis similaires liés à la politique de protection et d'éducation de la petite enfance, d'éviter les répétitions inutiles d'activités et de combler les besoins.

Objectifs globaux

L'Initiative BELDS constituera une plateforme de collaboration et de participation qui, à compter de 2017, fera recours à une approche progressive.

Les objectifs spécifiques de l'initiative sont les suivants :

- 1. Organiser et développer l'échange de connaissances et de bonnes pratiques** sur les modes de renforcement de l'éducation de qualité de la petite enfance au sein des systèmes éducatifs nationaux en vue d'améliorer l'apprentissage et de l'équité.
- 2. Renforcer les capacités des pays en développement partenaires à planifier et à appliquer des plans sectoriels de l'éducation** emportant une adhésion à l'échelle nationale et mettant suffisamment l'accent sur l'éducation équitable et de qualité de la petite enfance.
- 3. Promouvoir un dialogue national inclusif et fondé sur des éléments concrets sur les politiques** relatives à l'éducation de la petite enfance, à travers des Groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE) dirigés par les pouvoirs publics et le processus de revue sectorielle conjointe, avec la participation de la société civile, d'organisations d'enseignants, du secteur privé et de tous les partenaires de développement.
- 4. Renforcer l'engagement mondial et plurinational en faveur d'un financement efficace et efficient** de l'éducation de la petite enfance.

La théorie du changement pour l'Initiative BELDS est présentée dans la figure 1. Les activités menées au titre de l'Initiative BELDS mettront à profit le modèle existant de planification et de mise en œuvre des politiques du GPE, ce qui permettra à une cohorte de pays en développement partenaires d'améliorer leurs connaissances, données et bonnes pratiques, et de relever les défis courants associés à la protection et l'éducation de la petite enfance. Un appui technique et financier sera fourni pour la mise au point de solutions durables et l'élaboration de plans de mise en œuvre pour le secteur de l'éducation prenant en compte la protection et l'éducation de la petite enfance.

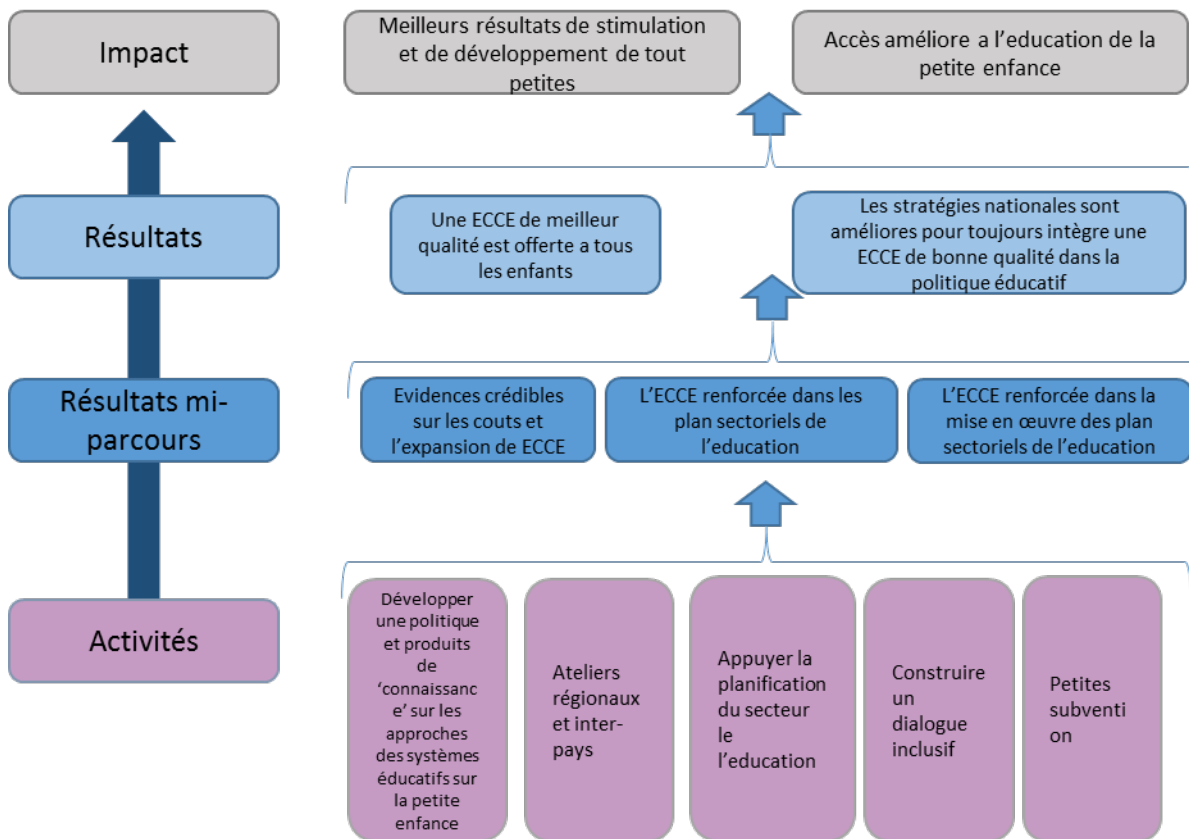
Le principal **résultat attendu de la phase 1** est que l'échange de produits du savoir et de bonnes pratiques contribuera à la formulation de plans sectoriels de meilleure qualité qui mettront

suffisamment l'accent sur la protection et l'éducation de qualité de la petite enfance. Les activités menées au titre de l'Initiative BELDS viseront aussi à sensibiliser et aideront à attirer les ressources d'un large éventail de bailleurs de fonds au profit des pays, en appui à l'éducation de la petite enfance dans le cadre des plans sectoriels. Les principaux produits de la phase 1 sont les suivants :

- Augmentation du nombre de politiques et produits du savoir mis au point et diffusés portant sur les approches systémiques de l'éducation de qualité de la petite enfance ;
- Augmentation de la proportion de pays en développement partenaires utilisant les connaissances et les bonnes pratiques dégagées d'ateliers ou d'autres manifestations soutenus par le Partenariat mondial dans le domaine de l'éducation de la petite enfance ;
- Plus grande disponibilité des financements à l'appui de la planification et de l'analyse de l'éducation de la petite enfance ;
- Augmentation du nombre d'initiatives de collaboration prises avec des partenaires et d'autres organismes externes en vue de renforcer l'engagement et d'accroître les financements au profit de l'éducation de la petite enfance.

À plus long terme, il est prévu que les activités de l'Initiative BELDS favorisent les progrès vers la mise en œuvre de plans d'éducation efficaces qui permettront d'améliorer la scolarisation des jeunes enfants (Indicateur n° 6 du Plan stratégique du GPE) et d'obtenir de meilleurs résultats d'apprentissage et de développement chez les jeunes enfants (Indicateur n° 2 du Plan stratégique du GPE).

Figure 1. Théorie du changement de l'Initiative BELDS (activités de la phase 1, 2017 à 2019)



Champions de l'Initiative BELDS

Des activités seront proposées aux 35 pays en développement partenaires pouvant prétendre à un financement en 2017, dont 14 pays partenaires fragiles et touchés par un conflit. Il est prévu que 4 à 5 de ces pays se proposent de faire partie de la première cohorte de l'Initiative BELDS. Cette cohorte et celles qui suivront seraient composées de pays réunis en fonction du cycle de leurs politiques et de l'intérêt qu'ils portent à la participation à l'initiative.

Les pays partenaires auront la possibilité de participer à l'échange de connaissances et de bonnes pratiques et recevront un appui financier et technique supplémentaire pour l'élaboration de plans sectoriels de l'éducation mettant suffisamment l'accent sur l'éducation équitable et de qualité de la petite enfance. Plusieurs des pays de la cohorte seront des pays touchés par un conflit et la fragilité, qui aideront à identifier des solutions et des plans durables pour la formulation de politiques et la mise en place de systèmes d'éducation de la petite enfance dans ces contextes.

L'Initiative BELDS permettra d'améliorer la somme de connaissances sur cette question et de mieux cerner les priorités et défis cruciaux liés à la planification et à la réalisation d'activités d'éducation de la petite enfance au profit des couches les plus marginalisées dans les systèmes éducatifs. Les produits et les activités de l'initiative apporteront de nouvelles connaissances et données probantes sur les mesures prises à l'échelle du système éducatif qui accélèrent globalement les progrès dans l'assurance de l'apprentissage des jeunes enfants à grande échelle — déterminer comment s'opère le changement dans le système et les raisons éventuelles pour lesquelles ce changement n'intervient pas. Les produits du savoir et les ateliers constitueront une plateforme de dialogue sur les politiques et serviront à associer et à mobiliser les partenaires autour de la question des connaissances et des bonnes pratiques en vue de relever les défis liés à la protection et à l'éducation de la petite enfance.

Activité 1 :

Élaboration de politiques et de produits du savoir portant sur les approches systémiques de la protection et l'éducation de la petite enfance

Les produits du savoir constitueront une composante essentielle de l'Initiative BELDS et seront mis à disposition sur les pages web du GPE à l'aide de visualisations interactives — ce qui constituera un moyen accessible et transparent d'observer les progrès que les pays réalisent dans le développement et la protection de l'éducation de la petite enfance. Ces produits incluront des listes actualisées de pays, d'allocations et d'entités de coordination/supervision ainsi que les calendriers des projets et plans sectoriels de l'éducation. Les produits du savoir contribueront au dialogue public et à la production de connaissances sur les mesures prises à l'échelle du système éducatif qui accélèrent globalement les progrès accomplis dans la fourniture à une plus grande échelle de services d'éducation de la petite enfance. Ils constitueront aussi une plateforme sur laquelle pourront s'appuyer les pays en développement partenaires. Des exemples d'activités sont énumérés dans l'encadré 1.

Activité 2

Ateliers régionaux et transnationaux sur le partage des connaissances et les bonnes pratiques concernant les approches systémiques de la protection et l'éducation de la petite enfance

Le GPE organisera une série d'ateliers régionaux et mondiaux (y compris avec participation virtuelle) pour réunir des acteurs confrontés à des défis similaires dans le domaine de l'éducation et de la protection de la petite enfance, accélérer le partage des connaissances, de bonnes pratiques et de résolution mutuelle de problèmes, et faciliter le partage des ressources et d'outils communs pertinents pour soutenir l'analyse et la planification des politiques sectorielles relatives à la protection et à l'éducation de la petite enfance (outils de calcul des coûts, de suivi et d'évaluation,

programmes basés sur des données factuelles, etc.). Les ateliers du GPE constituent de précieux espaces d'échange Sud-Sud entre pairs et de partenariats Sud-Nord-Sud – et, dans ce cas, permettront de dégager les vues des pays sur les défis auxquels sont confrontés les partenaires en matière de planification des politiques de protection et d'éducation de la petite enfance et de solutions éventuelles.

Encadré 1. Politiques et produits du savoir de l'Initiative BELDS envisagés concernant les approches systémiques de la protection et l'éducation de la petite enfance

- 1. Cartographie des composantes de la protection et de l'éducation de la petite enfance dans les plans sectoriels de l'éducation et dans les financements du GPE.** Une cartographie des activités de protection et d'éducation de la petite enfance qui ont été financées par le GPE depuis 2002 fournira des données probantes sur l'élaboration et l'application de plans sectoriels de l'éducation mettant l'accent sur la protection et l'éducation de la petite enfance – par exemple, la façon dont les indicateurs sont définis, le financement et la gestion, le développement de la main-d'œuvre, et les innovations entreprises. Il sera également possible d'accéder aux données financières pour voir qui contribue au financement de l'éducation dans un pays et si un pays atteint ses propres objectifs, comme l'amélioration des taux de scolarisation dans l'enseignement préscolaire.
- 2. Processus de suivi de la protection et de l'éducation de la petite enfance – de la planification des politiques jusqu'à leur mise en œuvre.** Suivi pour déterminer les domaines où les activités de protection et d'éducation de la petite enfance n'ont pas été soutenues dans le processus de formulation de politiques découlant du dialogue avec les pouvoirs publics, conduisant à l'analyse et à la planification du secteur, à l'élaboration des plans sectoriels, et à l'inclusion dans un financement du GPE. Le processus sera utilisé pour identifier les raisons éventuelles pour lesquelles des plans sectoriels de l'éducation mettant l'accent sur la protection et l'éducation de la petite enfance ne parviennent parfois pas à se traduire en réforme de vaste portée.
- 3. Étude de cas.** Des études de cas seront élaborées avec des chercheurs nationaux d'au moins trois pays en développement partenaires (cas de succès, cas de contexte difficile, cas d'échec) afin de recueillir les vues des pays concernant les difficultés et les succès dans le domaine de la fourniture à grande échelle de l'éducation de la petite enfance au sein des systèmes d'éducation.

Activité 3

Renforcement de la planification du secteur de l'éducation

La cohorte de pays devra collaborer intensément, capitalisera les initiatives existant dans chaque pays, et s'appuiera sur l'expertise mondiale sur les modalités de mise en place de meilleurs systèmes d'éducation mettant suffisamment l'accent sur la protection et l'éducation de qualité de la petite enfance. Les pays partenaires en développement auront la possibilité de participer à des activités portant sur les connaissances et les bonnes pratiques (ateliers sur les connaissances et les bonnes pratiques, échanges entre pairs) en vue de soutenir l'élaboration de plans sectoriels de l'éducation. Le GPE facilitera le partage des produits du savoir, des ressources et des outils pertinents que la cohorte de l'Initiative BELDS utilisera à des fins de planification et de mise en œuvre des politiques. L'Initiative BELDS mettra à profit le modèle de fonctionnement du GPE pour soutenir l'inclusion de l'éducation de la petite enfance dans la planification et le développement du secteur. Elle soutiendra également le processus d'apport de financements de sources nationales et d'autre nature pour s'assurer que l'éducation de la petite enfance bénéficie de ressources plus importantes.

Activité 4

Établissement d'un dialogue inclusif

Un aspect essentiel du travail du GPE consiste à encourager un dialogue plus inclusif en soutenant les Groupes locaux de partenaires de l'éducation et la participation de la société civile, des organisations d'enseignants et d'autres acteurs. Il est avéré que les fonctionnaires nationaux chargés de la protection et l'éducation de la petite enfance participent rarement aux réunions des GLPE. L'Initiative BELDS contribuera à promouvoir leur participation, ainsi que celle d'autres acteurs concernés par cette question, à la concertation sur l'action à mener dans le secteur de l'éducation. La cohorte de l'Initiative BELDS sera connectée à un réseau mondial pour favoriser le partage d'expériences et de leçons apprises entre les parties prenantes régionales et nationales, contribuant ainsi à une banque mondiale de connaissances sur les formules et les conditions efficaces qui facilitent des approches systémiques de l'éducation de la petite enfance. Les processus itératifs d'échange de connaissances et de meilleures pratiques, conjugués à l'appui technique et financier fourni au stade de la planification des politiques, étayeront le dialogue sur les politiques et aideront à identifier les innovations locales prometteuses mais nécessitant plus de soutien technique, de financement ou de renforcement de capacités pour être appliquées à grande échelle.

Activité 5

Financements de faible montant

La cohorte de l'Initiative BELDS recevrait des financements de faible montant et une assistance technique correspondante pour soutenir l'inclusion de l'éducation de la petite enfance dans l'analyse et la planification du secteur. Ces fonds pourraient être affectés à la production et à l'analyse de données et à la recherche sur les résultats en matière d'équité et d'apprentissage, comme la ventilation des données existantes de sorte à mieux faire ressortir les services protection et d'éducation de la petite enfance destinés aux zones et populations mal desservies (les pauvres, les habitants des zones rurales, les enfants handicapés, les filles).

5. *Impact et suivi*

Une série d'indicateurs sera créée pour évaluer les progrès accomplis par rapport aux principaux résultats de chaque activité. Ces indicateurs seront établis lorsque des décisions auront été prises au sujet du nombre de pays qui composeront la cohorte et des activités qui seront mises en œuvre dans le cadre de chacun d'entre eux.

Principaux produits	Indicateurs
Organiser et développer l'échange de connaissances et de bonnes pratiques sur les modes de renforcement de l'éducation de la petite enfance au sein des systèmes éducatifs nationaux en vue d'améliorer l'apprentissage et l'équité.	Indicateur 1 : Augmentation du nombre de politiques et produits du savoir mis au point et diffusés portant sur une approche applicable à l'échelle du système pour l'éducation de la petite enfance.
	Indicateur 2 : Augmentation de la proportion de pays en développement partenaires participant à des ateliers ou autres manifestations soutenus par le Partenariat mondial en rapport avec l'échange de connaissances et de bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation de la petite enfance.
Renforcer les capacités des pays en développement partenaires à planifier et à	Indicateur 3 : Proportion de PSE/PTSE comprenant une stratégie de l'éducation de la

appliquer des plans sectoriels de l'éducation emportant une adhésion à l'échelle nationale et mettant suffisamment l'accent sur l'éducation de la petite enfance.	petite enfance répondant à des normes minimales.
	Indicateur 4 : Proportion de financements soutenant l'éducation de la petite enfance, sur le total prévu.
Promouvoir un dialogue national inclusif fondé sur des données factuelles sur les politiques relatives à l'éducation de la petite enfance.	Indicateur 5 : Proportion de pays en développement partenaires : i) organisation de revues sectorielles conjointes (JSR) ; ii) partage des rapports des dites revues avec le GPE, mettant l'accent sur l'éducation de la petite enfance.
Renforcer l'engagement mondial et plurinational en faveur d'un financement efficace et efficient de l'éducation de la petite enfance.	Augmentation du nombre d'initiatives de collaboration prises avec des partenaires et d'autres organismes externes en vue de renforcer l'engagement et d'accroître les financements au profit de l'éducation de la petite enfance.

6. *Project de budget indicatif*

Le budget indicatif ci-dessous repose sur l'hypothèse selon laquelle un financement total d'environ 2 millions de dollars sera mobilisé pour les exercices 17 et 18. Le budget inclut le coût d'un employé à plein temps chargé de la gestion du projet, des travaux techniques et de la gestion du financement de toutes les activités. Un soutien supplémentaire sera fourni de la façon suivante dans le cadre de l'initiative : 25 % du temps de travail d'un spécialiste de l'éducation et 15 % du temps de travail d'un spécialiste senior des questions d'équité, d'égalité des sexes et d'inclusion.

Activité	Coût exercice 17	Coût exercice 18
1. Élaboration de politiques et de produits du savoir sur la protection et l'éducation de la petite enfance à grande échelle.	~USD 90 000	~USD 90 000
2. Ateliers régionaux et transnationaux sur le partage des connaissances et les bonnes pratiques concernant la protection et l'éducation de la petite enfance à grande échelle.	~USD 225 000	~USD 225 000
3. Soutien à la planification du secteur de l'éducation.	~USD 150 000	~USD 150 000
4. Établissement d'un dialogue inclusif.	~USD 75 000	~USD 75 000
5. Financements de faible montant.	~USD 280 000	~USD 280 000
6. Temps de travail du personnel (1 équivalent plein temps, avantages sociaux inclus)	~USD 180 000	~USD 180 000
Sous-total	USD 1 000 000	USD 1 000 000
TOTAL	~USD 2 000 000	

7. Partenaires de mise en œuvre et gestion du programme

Axée sur les systèmes et le dialogue inclusif sur les politiques, l'initiative complètera et œuvrera en synergie avec les activités du Partenariat pour un apprentissage précoce (*Early Learning Partnership*) à la Banque mondiale et de l'Alliance pour le développement de la petite enfance (*Early Childhood Development Alliance*) de l'UNICEF et de la Banque mondiale annoncée récemment, en plus du travail d'autres organisations non gouvernementales et fondations. Sa contribution à ces deux initiatives se ferait à travers son pôle d'intérêt qu'est l'amélioration de l'analyse, de la planification et des systèmes d'information du secteur de l'éducation nécessaires pour étayer les améliorations à grande échelle de la protection et l'éducation de la petite enfance. Une demande spécifique sera adressée au Conseil pour l'autorisation d'embaucher un spécialiste qui soutiendra l'initiative au sein du Secrétariat et dont le coût sera financé par le financement ciblé au titre de l'initiative.

Compte du rôle complémentaire important que jouera le Partenariat pour un apprentissage précoce (*Early Learning Partnership* ou ELP) avec l'Initiative BELDS, des efforts seront déployés pour veiller à ce que les deux initiatives se concentrent sur leur avantage comparatif, tout en assurant la coordination, au profit de tous les pays membres du GPE. Pour l'Initiative BELDS, cet avantage serait le travail avec les pays en dehors du mandat du Partenariat pour un apprentissage précoce (*Early Learning Partnership*) (par exemple, les pays qui n'ont pour Agent partenaire la Banque mondiale), apportant une aide au niveau des systèmes aux pays les plus pauvres et aux régions fragiles et touchées par un conflit. L'Initiative BELDS appliquera également une approche systémique, utilisant différents points d'entrée du GPE vers le travail sectoriel des pays sur les politiques et les opérations. Le GPE peut également offrir d'attirer l'attention sur cette question d'une manière qui puisse mobiliser un plus large éventail de sources de financement pour soutenir des plans sectoriels dans le domaine de la protection et l'éducation de la petite enfance. Le Partenariat pour un apprentissage précoce pourrait également fournir un financement complémentaire, de la même manière que l'Initiative allemande Back-Up dans sa collaboration avec le GPE.

L'initiative sera menée en partenariat avec les pouvoirs publics et les partenaires de développement, mettant à profit, le cas échéant, les atouts techniques disponibles au sein du partenariat dans son ensemble. Certaines activités auront pour but d'amplifier (et pas de reproduire) le mandat et l'initiative d'autres acteurs, tout en privilégiant l'avantage comparatif du GPE comme partenariat qui réunit ses membres en vue de soutenir l'amélioration de la planification, du dialogue sur les politiques et du financement au niveau des pays.

Les consultations avec les principaux acteurs de la protection et l'éducation de la petite enfance (notamment les fondations, les prestataires privés, les bailleurs de fonds multilatéraux) auront lieu tous les trimestres, organisées par le responsable de l'Initiative BELDS et le directeur technique du Secrétariat du GPE afin de les informer des activités à venir et de recueillir leurs avis sur les domaines où ces acteurs peuvent fournir un appui technique ou une assistance financière supplémentaire. L'Initiative BELDS s'appuiera en très grande partie sur l'expérience et les connaissances générées par ces acteurs, et cherchera à rattacher les besoins des pays aux initiatives existantes et à succès dédiées à la protection et à l'éducation de la petite enfance.

8. Sources des financements

Un certain nombre de fondations ont exprimé le souhait de fournir des fonds de démarrage au Secrétariat du GPE en appui à une approche systémique de la protection et l'éducation de la petite enfance à travers le travail du Partenariat dans les pays. Les financements de démarrage de cette initiative seront mobilisés principalement auprès des fondations. Selon les premiers résultats du projet pilote, le programme peut ajouter des composants supplémentaires ou être poursuivi à grande

échelle avec des financements de bailleurs de fonds bilatéraux. Estimation pour la première phase : deux à trois millions de dollars.

Quatre fondations — OSF, Comic Relief, Dubai Cares et Fondation Hilton — ont indiqué leur souhait de fournir en principe jusqu'à 2 millions de dollars pour deux ans en appui au démarrage de l'Initiative BELDS. Compte tenu de l'expérience du GPE dans la mobilisation de volumes de fonds importants à l'appui de l'éducation, et après les 2 premières années de la phase pilote de l'Initiative BELDS, le GPE sera en mesure d'attirer des fonds d'autres bailleurs de fonds pour soutenir des plans sectoriels dans le domaine de la protection et l'éducation de la petite enfance.

ANNEXE 3 – NOTE CONCEPTUELLE SUR L'ÉVALUATION AU SERVICE DES APPRENTISSAGES

Partenariat mondial pour l'éducation (GPE)
Échange de connaissances et de bonnes pratiques :
modèle de note conceptuelle

Intitulé du projet	L'évaluation au service de la qualité des apprentissages (A4L)
Couverture géographique	Échelon national, transnational/mondial
Durée du projet	Phase 1 - 24 mois (2 ans)
Objectifs	<p>5. Susciter et développer l'échange de connaissances et de bonnes pratiques sur les moyens de renforcer les systèmes nationaux d'évaluation des acquis scolaires en vue d'améliorer l'apprentissage et l'équité.</p> <p>6. Renforcer la capacité des pays en développement partenaires de formuler de solides stratégies nationales d'évaluation des acquis scolaires.</p> <p>7. Promouvoir un dialogue national sur l'action à mener, qui soit inclusif et fondé sur des données d'observation, afin d'améliorer les acquis scolaires.</p> <p>8. Renforcer les efforts déployés à l'échelle mondiale et transnationale pour mesurer les acquis scolaires.</p>
Résultats et impact attendus	<p>Accroître la capacité des pays à développer des systèmes nationaux d'évaluation de la qualité des apprentissages performants et mener un dialogue sectoriel constructif fondé sur les résultats d'apprentissage.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proportion de pays en développement partenaires (PDP) enregistrant une amélioration des acquis scolaires au niveau primaire (Indicateur 1 du Plan stratégique du GPE). ➤ Proportion de PDP disposant d'un système d'évaluation des acquis scolaires pour l'éducation de base répondant aux normes de qualité (Indicateur 15 du Plan stratégique du GPE) ➤ Proportion des financements destinés à l'appui de systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) / systèmes d'évaluation des acquis scolaires (Indicateur 20 du Plan stratégique du GPE)

1. Énoncé du problème

La planète est confrontée à une crise de l'apprentissage. Selon le Rapport mondial de suivi de l'UNESCO, **250 millions d'enfants ne savent ni lire, ni écrire, ni compter**, alors même que la moitié d'entre eux a fréquenté l'école pendant au moins quatre ans¹⁴. De ce fait, la réflexion au niveau mondial, qui privilégiait jusque-là l'accès à l'éducation, se recentre maintenant sur l'accès et l'apprentissage symbolisés par l'Objectif de développement durable n° 4 : « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. »

La mesure des acquis scolaires est au cœur du défi posé par l'amélioration de la qualité des apprentissages, en particulier dans les pays en développement. Au niveau de la classe, l'évaluation des acquis est une composante essentielle du processus d'apprentissage et un élément central de la pratique de l'enseignement. À l'échelle du système, il est également crucial de mesurer les résultats scolaires et d'en assurer le suivi afin d'informer les décideurs et de promouvoir la répartition adéquate des ressources et l'équité de l'apprentissage entre les établissements, les régions et les groupes de population. En résumé, **l'évaluation des acquis est un facteur clé de l'amélioration des apprentissages.**

Il est néanmoins possible de mesurer les acquis scolaires sans que ceux-ci s'améliorent, à preuve la faiblesse persistante des résultats affichés par de nombreux pays dans les évaluations internationales. Pour que la mesure des acquis soit véritablement utile et efficace, **il faut que les résultats de l'évaluation soient utilisés aux niveaux de la classe, de l'établissement et de l'ensemble du système.** C'est la raison pour laquelle les systèmes nationaux d'évaluation des acquis scolaires¹⁵, dont les résultats servent à éclairer les politiques publiques et les pratiques, jouent un rôle déterminant dans l'amélioration de la qualité des apprentissages et, ce faisant, dans la réalisation de l'Objectif de développement durable n° 4. Cependant, **dans la majorité des pays en développement, les systèmes nationaux d'évaluation des acquis scolaires sont loin d'avoir les capacités requises** pour résoudre la crise de la qualité des apprentissages¹⁶. La disponibilité des données relatives à l'apprentissage et leur utilisation pour éclairer l'élaboration et la mise en pratique des politiques restent problématiques continuent par ailleurs de poser problème¹⁷.

2. Réponse stratégique

Compte tenu du rôle déterminant des systèmes nationaux d'évaluation des acquis scolaires pour renforcer les apprentissages et des capacités restreintes des pays en développement, **il convient de mettre en place une plateforme mondiale de nature à apporter à ces pays un soutien plus cohérent et systématique** qui les aide à renforcer ces systèmes. Ce soutien doit être coordonné pour que les pays parviennent concrètement à se doter des moyens nécessaires à la mise en œuvre de systèmes nationaux d'évaluation des acquis scolaires ; à l'utilisation plus efficace des données relatives à l'apprentissage pour éclairer l'élaboration des politiques éducatives, la formation des enseignants et les pratiques pédagogiques ; à l'accroissement des données disponibles sur les

¹⁴ Équipe du Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous (2012). Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2012 : Jeunes et compétences : L'éducation au travail. Paris, France : UNESCO. Consulté à l'adresse <http://en.unesco.org/gemreport/report/2012/youth-and-skills-putting-education-work#sthash.LAUYYHt4L.dpbs>.

¹⁵ L'expression système national d'évaluation désigne « un groupe de politiques, de structures, de pratiques et d'outils destinés à générer et à utiliser les informations sur les apprentissages et la réussite des élèves » (Clarke, 2012).

¹⁶ Une analyse complète conduite en août 2015 sous la direction du Secrétariat du GPE à partir de données publiques révèle que sur les 60 États membres du Partenariat, deux seulement disposent d'un système d'évaluation des acquis « bien établi », 15 ont un système « en cours d'élaboration », et les autres ne pourraient même pas engager le processus sans l'apport d'une aide considérable.

¹⁷ Comme le montre une étude récente réalisée par le Secrétariat du GPE, le problème ne tient pas seulement à l'absence de données, mais aussi au fait que les données éventuellement disponibles ne sont pas systématiquement exploitées pour informer les décideurs publics.

acquis scolaires aux niveaux national, régional et mondial ; et à l'exploitation optimale des synergies dans le cadre des efforts déployés à l'échelle mondiale. L'idée d'une plateforme dédiée à l'évaluation au service des apprentissages (*Assessment for Learning* ou A4L) a été lancée pour répondre à ces besoins. Les représentants de 81 organisations et de 71 pays ont collaboré à la rédaction et à la finalisation de la note conceptuelle sur cet instrument¹⁸ lors de nombreuses consultations et séances de discussions¹⁹.

L'idée d'une plateforme dédiée à « L'évaluation au service des apprentissages (A4L) » **est née au sein du Comité de réflexion sur la métrique des apprentissages (LMTF)** dirigé par Brookings et l'ISU²⁰ en réponse à la nécessité mondiale d'améliorer les acquis scolaires et leur évaluation. En outre, la plateforme A4L s'inscrit dans le droit fil des ODD, et elle s'appuie sur l'architecture mondiale qui doit en permettre la réalisation ; ce faisant, elle affirme le rôle unique et crucial qu'elle peut jouer pour faciliter le suivi des progrès et contribuer à la réalisation de l'ODD 4.

La plateforme A4L est entièrement alignée sur la Stratégie et le modèle opérationnel du GPE pour 2020. Elle contribuera à la réalisation des trois buts du Partenariat mondial de la manière suivante :

- **A4L favorisera l'obtention de meilleurs résultats scolaires** (but n° 1) en aidant les pays à se doter des moyens de collecter et d'analyser régulièrement les données relatives à l'apprentissage pour faciliter le suivi des progrès et éclairer l'élaboration des politiques éducatives, la formation des enseignants et les pratiques pédagogiques.
- **A4L contribuera au renforcement de l'équité** (but n° 2) en accordant une attention particulière à la ventilation des données pour mieux appréhender la qualité des apprentissages dans les populations marginalisées, tout en prenant en compte les données contextuelles qui influent sur l'apprentissage. Cette information permettra de mieux comprendre qui n'apprend pas et pourquoi, et aidera ainsi à procéder aux ajustements nécessaires et à optimiser l'allocation des ressources pour favoriser l'apprentissage équitable.
- **A4L aidera à renforcer les capacités au niveau du système** (but n° 3) en vue de consolider les systèmes nationaux d'évaluation des apprentissages. En collaboration avec les ministères de l'Éducation et leurs partenaires, la plateforme permettra d'établir un diagnostic du système en place pour évaluer les acquis scolaires, d'élaborer une stratégie pour remédier aux insuffisances constatées, et de soutenir la mise en œuvre de cette stratégie. L'action menée visera fondamentalement à doter les institutions de moyens renforcés pour assurer le contrôle continu des apprentissages, administrer les évaluations, effectuer des analyses et en exploiter les résultats de manière à améliorer l'apprentissage de façon équitable.

La plateforme A4L cadre aussi parfaitement avec les trois éléments clés du modèle opérationnel du GPE axé sur les pays.

- **A4L aidera à améliorer la planification sectorielle en mettant davantage l'accent sur l'apprentissage dans le processus de planification nationale (objectif stratégique n° 1).** En intégrant l'approche fondée sur des données factuelles qui la caractérise dans le processus d'élaboration des politiques publiques, elle contribuera au renforcement des plans du secteur de l'éducation et à leur mise en œuvre efficace dans les

¹⁸ Voir [ici](#).

¹⁹ Y compris les présentations aux réunions préliminaires des groupes constitutifs du Conseil du GPE tenues à Dubaï et Dakar en mai 2015, et aux réunions du Comité des stratégies et des politiques d'avril 2015 et d'avril 2016.

²⁰ Pour de plus amples informations sur le lien entre la plateforme A4L et l'Alliance mondiale pour la mesure de l'apprentissage (GAML), voir <http://www.globalpartnership.org/blog/are-children-learning-two-initiatives-monitor-and-help-achieve-sdg-4>

domaines fondamentaux que sont l'apprentissage et l'équité. Elle permettra ainsi d'améliorer considérablement les résultats du suivi des apprentissages durant la mise en œuvre du plan.

- **A4L encouragera une concertation inclusive et efficace, pilotée par l'État, sur l'action à mener et le suivi des politiques mises en œuvre (objectif stratégique n° 2)** en donnant accès à des données plus nombreuses et plus transparentes sur les apprentissages et en renforçant les mécanismes permettant de lier ces données aux processus d'élaboration des politiques publiques. L'accès à ces données permettra également aux organisations de la société civile de mieux suivre le secteur et de participer au dialogue sur l'action à mener, en mobilisant les mécanismes de responsabilité sociale pour favoriser l'obtention de résultats concrets.
- **A4L facilitera la mise en œuvre du modèle de financement du GPE (objectif stratégique n° 3)** qui impose aux pays de définir une solide stratégie pour mettre en place un système d'évaluation des apprentissages. **Elle aidera également les pays à mieux savoir utiliser les financements du GPE pour enregistrer des progrès.** Disposer de données sur l'apprentissage est en effet indispensable pour pouvoir mesurer la performance du système éducatif et améliorer ainsi le rapport coût-efficacité des actions menées. L'accès à des informations sur les acquis scolaires **influera également sur le choix des cibles nationales pour la tranche variable des financements du GPE**, en permettant aux pays de disposer d'indicateurs concrets dans le cadre de financements basés sur les résultats.

3. Investissements actuels du GPE

Le GPE investit déjà dans l'évaluation de la qualité des apprentissages, mais ses investissements dans ce domaine ne relèvent pas d'une approche systématique. À l'heure actuelle, 12 financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation (ESPIG) comportent diverses composantes à l'appui de l'évaluation de la qualité des apprentissages, depuis la mise en place d'un système d'évaluation des acquis scolaires jusqu'à l'élaboration d'une politique ou d'un cadre d'évaluation²¹, en réponse à la demande croissante émanant des pays en développement partenaires du GPE.

Dans le cadre du Programme d'activités mondiales et régionales (AMR), trois investissements appuient des activités dans le domaine de l'évaluation de la qualité des apprentissages. Le Projet d'évaluation de l'apprentissage de la lecture, géré par l'ISU, a élaboré un catalogue des mesures de l'apprentissage dans les pays membres du GPE. Le Programme de préparation et d'apprentissage pour les jeunes enfants du Pacifique (PEARL), administré par la Banque mondiale, conduit des travaux de recherche, met en œuvre des opérations pilotes, renforce les capacités nationales et organise des rencontres, des conférences et des ateliers régionaux pour promouvoir la mesure des résultats de l'enseignement préscolaire, la préparation à la scolarisation et l'apprentissage précoce de la lecture dans les États insulaires du Pacifique. Enfin, le Réseau de suivi de la qualité de l'éducation en Asie et dans le Pacifique (NEQMAP), qui est géré par le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation dans cette région, a établi une cartographie régionale des évaluations de la qualité des apprentissages déjà en place et dressé un bilan systématique de l'impact des évaluations conduites à grande échelle sur les politiques publiques et des pratiques dans la région Asie-Pacifique. Il a également créé un portail d'information sur les travaux consacrés à l'évaluation et organisé des ateliers de renforcement des capacités dans les domaines de l'analyse de données et de l'élaboration de politiques publiques fondées sur des données factuelles.

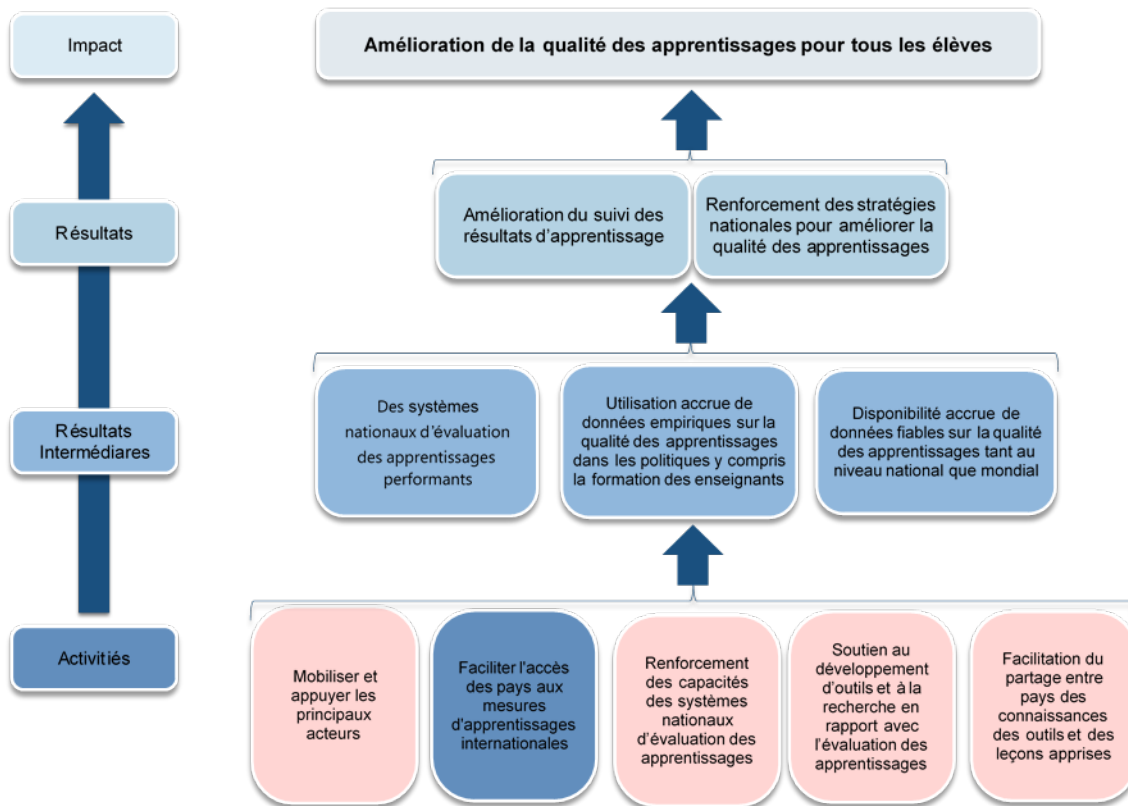
²¹ Les financements destinés aux pays suivants comprennent des composantes à l'appui de l'évaluation des apprentissages : Bénin, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée-Bissau, Nigéria, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Soudan du Sud, Soudan et Togo.

4. Activités prévues

Les quatre activités sélectionnées dans le cadre du projet de plateforme A4L devraient être mises en œuvre au cours des 24 prochains mois²². Les domaines dans lesquels ces activités ont été choisies sont indiqués en rose dans le diagramme de la théorie du changement de l'évaluation au service de la qualité des apprentissages. Les activités proposées ne couvrent pas toute la gamme des activités A4L envisagées dans chaque domaine, mais elles constituent les principaux éléments du socle qui doit être mis en place avant que la plateforme puisse être opérationnelle et apporter un soutien permanent aux activités dans lesquelles le GPE a des investissements en cours. Les activités proposées, qui constituent la Phase 1 de la plateforme A4L, sont présentées plus en détail ci-après.

Théorie du changement de l'évaluation au service de la qualité des apprentissages (A4L)

Vers des systèmes nationaux d'éducation qui évaluent régulièrement la qualité des apprentissages et utilisent les résultats pour assurer des résultats des apprentissages pertinents et efficaces pour tous les enfants et tous les jeunes.



Source : [note conceptuelle A4L](#)

²² Pour en savoir plus sur l'ensemble de la plateforme A4L, veuillez consulter la [note conceptuelle A4L](#).

Activité 1 : Élaboration et mise à l'essai d'un instrument de diagnostic des systèmes d'évaluation de la qualité des apprentissages

Cet outil aidera à établir un diagnostic des systèmes en place à l'échelon national pour évaluer les acquis scolaires, lequel servira de base à l'élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités fondée sur des données factuelles. Ce diagnostic couvrira les trois principaux types d'évaluation, à savoir **le contrôle continu, les examens et les évaluations à grande échelle**, en vue d'assurer une boucle de rétroaction robuste entre ces éléments. Il permettra en outre d'évaluer la capacité du système d'évaluation et de déterminer si celui-ci est en cohérence et s'il cadre avec les autres composantes du système éducatif, depuis les programmes et les manuels scolaires jusqu'à la politique éducative et la pédagogie.

Cet instrument puisera à diverses sources et s'appuiera sur les cadres d'analyse existants, comme le cadre de suivi des acquis des élèves SABER, et il comportera d'autres éléments se rapportant notamment au contrôle continu. Sa réalisation technique prendra environ 12 mois. Il conviendrait dans un premier temps de créer un groupe de référence technique composé de spécialistes d'organisations partenaires et du monde universitaire, dont la mission consisterait à guider les travaux. Dans un second temps, il faudrait recruter quelques spécialistes de l'évaluation des apprentissages dotés d'une expérience particulière en matière d'évaluation continue afin de piloter la mise au point de l'outil en consultation avec le groupe de référence technique. L'outil de diagnostic bénéficierait ainsi des compétences de divers partenaires et serait soumis à un exercice rigoureux de validation externe. Le spécialiste en apprentissages du Secrétariat du GPE apporterait son soutien à la coordination, la gestion et l'exécution des travaux.

Cet outil sera mis à l'essai dans deux pays membres du Partenariat, en suivant la démarche axée sur les pays qui caractérise le GPE. Les pays sélectionnés devront manifester leur intérêt, refléter en principe des contextes nationaux différents, et en être au premier stade de l'élaboration de leur Plan sectoriel de l'éducation de manière à permettre un alignement sur les processus nationaux. Le diagnostic des systèmes d'évaluation des acquis scolaires sera intégré dans le processus de Financement pour la préparation du Plan sectoriel de l'éducation (ESPDG), et les résultats de l'analyse éclaireront l'élaboration de la stratégie nationale du secteur de l'éducation pour aider le pays à remplir les critères du modèle de financement applicables aux systèmes d'évaluation des acquis scolaires. À l'issue de l'expérimentation de la formule dans ces deux pays, le retour d'informations et les enseignements tirés pour améliorer l'outil seront pris en compte pour finaliser l'instrument de diagnostic et le processus de mise en œuvre.

Activité 2 : Appui à la mise en œuvre de diagnostics des systèmes nationaux d'évaluation de la qualité des apprentissages

Une fois que l'instrument de diagnostic aura été mis au point, des financements d'un montant modeste (de 50 à 200 000 dollars²³) seront mis à la disposition des pays pour qu'ils puissent établir un diagnostic national des systèmes d'évaluation existants et des besoins, notamment analyser les évaluations elles-mêmes, définir les priorités d'évaluation à prendre en compte dans les politiques publiques, et élaborer ultérieurement une stratégie de renforcement des systèmes nationaux d'évaluation de la qualité des apprentissages. Ces financements seront intégrés dans le processus de Financement pour la préparation du Plan sectoriel de l'éducation (ESPDG)²⁴, en vue

²³ Le montant du financement dépendra de la taille du pays et de la complexité du système éducatif (comme dans le cas des États fédéraux).

²⁴ En tant que complément à l'ESPDG.

de réduire les coûts de transaction, mais aussi d'assurer l'alignement sur le cycle national de planification sectorielle.

Le diagnostic portera sur les trois principaux types d'évaluation, à savoir les évaluations en classe, les examens et les évaluations à grande échelle au niveau du système, et visera à assurer une boucle de rétroaction robuste reliant ces éléments. Des évaluations formatives et sommatives peuvent s'appuyer et se renforcer mutuellement, chacune fournissant aux enseignants un point de vue complémentaire sur l'apprentissage des élèves, les lacunes et les questions d'équité. Il permettra en outre d'évaluer la capacité du système d'évaluation et de déterminer si celui-ci est en cohérence et s'il cadre avec les autres composantes du système éducatif, depuis les programmes, les manuels scolaires et la formation des enseignants jusqu'à la politique éducative et la pédagogie.

Ce diagnostic conduira à l'élaboration d'une stratégie robuste pour renforcer le système d'évaluation des acquis scolaires. Cette stratégie sera une feuille de route pratique qui inclura un plan d'action. Elle permettra de relever les principaux défis identifiés par le diagnostic et devra être solide, pertinente, cohérente et durable²⁵.

Activité 3 : Appui à l'élaboration de nouveaux outils d'évaluation

Cet appui ira à l'élaboration de nouveaux instruments d'évaluation, en particulier de nature à faciliter le suivi de l'ODD 4, mais aussi de nouveaux outils tels que l'indicateur d'opportunités d'apprentissage. À titre d'exemple, deux initiatives pourraient déjà être envisagées :

- **L'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage (GAML)** est une nouvelle initiative réunissant les représentants d'autorités nationales chargées de l'éducation, d'organismes d'évaluation, d'initiatives citoyennes et de la communauté internationale dans le secteur de l'éducation, chargée d'assurer que les pays disposent des données de qualité nécessaires pour améliorer les résultats de l'apprentissage pour tous et de suivre les progrès en direction de l'ODD 4 à l'échelle mondiale²⁶. Cette alliance dirigée par l'ISU a vocation à rechercher le moyen le plus efficace de faire le lien entre les diverses initiatives en cours pour élaborer à l'échelle mondiale un ensemble de mesures qui permettent de suivre les progrès réalisés dans les différents pays. À cet effet, la priorité est de définir des mesures des acquis scolaires en lecture et calcul qui soient comparables à l'échelle internationale pour suivre les résultats de l'apprentissage à l'issue du primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire. La GAML et la plateforme A4L ont été élaborées de manière concertée pour encourager la recherche de solutions à ces problèmes à la fois aux plans national et mondial²⁷.
- **Le Projet d'évaluation de la qualité de l'éducation et des acquis scolaires des jeunes enfants (MELQO)** vise à évaluer le développement et les acquis de l'enfant à son entrée à l'école primaire ainsi que la qualité des environnements d'apprentissage préscolaire, sur la base d'un ensemble d'éléments et de notions constituant un référentiel commun au niveau des concepts, qui soit libre de droits et utilisable dans différents pays. Codirigé par l'UNICEF, la Banque mondiale, Brookings CUE et l'UNESCO, ce projet est prometteur pour suivre les avancées en direction de l'ODD 2. Deux séries d'outils ont été mis au point jusqu'ici, qui sont en passe d'être affinés et modifiés dans le cadre de projets pilotes en Tanzanie et au Nicaragua.

²⁵ Voir J.M. Bernard and T. de Chaisemartin. (2015). "Education Sector Planning in Developing Countries: An Analysis of 42 Education Plans." Paper presented at the 13th UKFIET Conference on Education and Development, Oxford, UK.

²⁶ La GAML a tenu sa première réunion le 11 mai 2016. Pour de plus amples informations sur cette initiative, consulter le site <http://www.globalpartnership.org/blog/are-children-learning-two-initiatives-monitor-and-help-achieve-sdg->

²⁷ Pour en savoir plus, voir <http://www.globalpartnership.org/blog/are-children-learning-two-initiatives-monitor-and-help-achieve-sdg-4>

Les initiatives appuyées par la plateforme A4L seront mises en œuvre dans le cadre d'un partenariat associant les principaux intervenants dans le processus d'évaluation afin de tirer parti des synergies et d'éviter les doublons. Tout instrument dont la mise au point aura bénéficié d'un financement A4L entrera dans le domaine public et fera l'objet de mesures de sauvegarde appropriées pour en assurer la fiabilité.

Activité 4 : Appui aux réseaux régionaux d'évaluation

Cet appui, qui ira à deux réseaux régionaux d'évaluation, vise à assurer le maintien du soutien du GPE à d'importantes activités en cours. À la réunion finale du LMTF, il a été décidé que les réseaux régionaux d'évaluation, qui ont fait la preuve de leur efficacité pour mobiliser la communauté des intervenants dans le processus d'évaluation des apprentissages, poursuivraient les travaux du groupe. Il s'agira à cet effet de développer des organisations existantes, comme le Réseau de suivi de la qualité de l'éducation dans la région Asie-Pacifique (NEQMAP) qui bénéficie d'un appui du GPE par le biais des AMR qui s'achèvent, et de créer de nouveaux réseaux régionaux d'évaluation, comme le Réseau pour l'évaluation de l'apprentissage en Afrique (NALA) qui sera hébergé par l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA).

- **Le Réseau de suivi de la qualité de l'éducation en Asie et dans le Pacifique (NEQMAP)**, dont les membres regroupent actuellement 35 institutions de 21 pays, vise à promouvoir l'utilisation des évaluations dans un but de recherche, de partage de connaissances et de renforcement des capacités. Ce réseau, qui œuvre pour assurer que les résultats des évaluations influent sur l'élaboration des politiques publiques et les pratiques, a à son actif des travaux de cartographie régionale, un portail d'information sur les travaux consacrés à l'évaluation, et des ateliers de renforcement des capacités dans les domaines de l'analyse de données et de l'élaboration de politiques publiques fondées sur des données factuelles. Sur la base de son expérience, le NEQMAP considère que le recours à une organisation régionale procure un avantage énorme pour mobiliser les réseaux, sensibiliser tel ou tel pays, et être en mesure de rassembler et de mettre à contribution les divers intervenants dans le processus d'évaluation des apprentissages.
- **Le Réseau pour l'évaluation de l'apprentissage en Afrique (NALA)** est un réseau régional d'évaluation en passe d'être créé par l'ADEA pour entretenir la dynamique et la collaboration à l'appui de l'évaluation des acquis scolaires en Afrique. L'idée de ce réseau est née d'une recommandation du LMTF qui jugeait nécessaire de promouvoir la coopération des principaux acteurs aux échelons mondial, régional et national. L'action du NALA sera alignée sur les ODD mondiaux à l'horizon 2030, via l'Agenda 2063 pour l'Afrique et la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016–2025. L'ADEA organisera un atelier sur l'élaboration d'une stratégie, d'un plan d'action et de termes de référence pour NALA à Dakar (Sénégal) à la mi-2016.

Ces trois activités auront pour effet combiné de :

- Mettre en place les fondements nécessaires aux interventions de la plateforme A4L à l'échelon national**, qui visent à renforcer les systèmes nationaux d'évaluation en vue d'améliorer au bout du compte l'apprentissage pour tous les élèves.
- Promouvoir des biens publics mondiaux qui permettent de suivre les progrès en direction de l'ODD 4**, en poursuivant l'élaboration d'outils d'évaluation et d'une métrique commune qui puissent être mis à la disposition de tous les pays, même les plus pauvres.

- iii. **Encourager l'échange de connaissances et le renforcement des capacités**, en continuant d'apporter un soutien aux réseaux d'évaluation de la région Asie-Pacifique et en mettant sur pied un réseau similaire en Afrique.

5. Résultats et suivi

Les résultats attendus des activités de la Phase 1 de la plateforme A4L sont les suivants :

- Mise au point d'un outil diagnostique pour évaluer les acquis scolaires, publication de directives sur la manière de l'utiliser, et mise en œuvre de l'outil par le biais des processus générés dans les deux pays pilotes suivant la démarche du GPE axée sur les pays ;
- Établissement de rapports diagnostiques techniques des systèmes d'évaluation des apprentissages dans les deux pays pilotes et renforcement effectif des capacités nationales à l'issue du processus. Les résultats du diagnostic serviront à élaborer de solides stratégies nationales pour améliorer les apprentissages, aideront le pays à respecter les critères du modèle de financement et permettront de disposer d'indicateurs plus fiables pour la tranche variable du financement du GPE ;
- Mise en œuvre de l'outil de diagnostic dans d'autres pays intéressés pour éclairer l'élaboration de stratégies d'évaluation de la qualité des apprentissages;
- Poursuite de l'élaboration d'outils d'évaluation novateurs indispensables au suivi des progrès en direction de l'ODD 4, qui permettront d'avoir accès à un plus vaste ensemble de données fiables et comparables à l'échelon national et mondial ;
- Mise en place de capacités renforcées et échange effectif de connaissances dans les pays participants d'Asie, du Pacifique et d'Afrique par le biais des réseaux régionaux d'évaluation des apprentissages.

6. Budget du projet

Activité	Coût exercice 17	Coût exercice 18
1. Élaboration et mise à l'essai d'un outil diagnostique	USD 400 000	
2. Financement pour l'élaboration d'une stratégie d'évaluation des apprentissages	-	USD 500 000 - 1 000 000
3. Appui à l'élaboration et à la mise à l'essai d'outils d'évaluation ²⁸	USD 500 000 - 1 000 000	USD 500 000 - 1 000 000
4. Appui aux réseaux régionaux d'évaluation	USD 400 000	USD 400 000
	USD 1 300 000- USD 1 800 000	USD 1 400 000 - USD 2 400 000
TOTAL	USD 2 700 000 - USD 4 200 000	

Le Secrétariat fournira le temps de travail de deux agents techniques (un spécialiste des apprentissages et un spécialiste de l'éducation), qui consacreront respectivement 50 % et 30 % de leur temps aux activités de la Phase 1 de la plateforme A4L. Ces ressources seront consacrées à la

²⁸ Le montant du financement dépendra des ressources disponibles. L'objectif est de financer au moins deux initiatives.

gestion de projet, à la réalisation d'études techniques et à la gestion des financements au titre de l'appui fourni aux outils d'évaluation et aux réseaux régionaux d'évaluation. Un poste supplémentaire sera nécessaire pour la mise en œuvre des activités de la Phase 1.

7. Partenaires d'exécution et gestion du programme

Un directeur de projet au Secrétariat sera spécialement chargé des activités de la Phase 1 de la plateforme A4L. Le spécialiste actuel des apprentissages au Secrétariat supervisera les études techniques nécessaires et administrera l'initiative pour s'assurer qu'elle est mise en œuvre de manière efficace et selon le calendrier prévu. Une feuille de route pour la mise en œuvre de la Phase 1 sera élaborée afin de planifier les différentes tâches et de suivre l'avancée des activités. Le directeur de projet bénéficiera également du soutien d'un deuxième spécialiste de l'éducation qui l'aidera à coordonner les travaux.

D'autres organisations seront associées au déroulement de la Phase 1 de la plateforme A4L : celles qui contribueront à l'élaboration de l'outil diagnostique, et celle qui bénéficieront directement ou indirectement d'une aide A4L à l'appui de leurs activités. L'instrument de diagnostic A4L sera mis en œuvre en collaboration étroite avec d'autres organisations qui appuient d'importants travaux dans le domaine de l'évaluation des acquis scolaires (Banque mondiale, ISU, Brookings, Australian Council for Education Research, UNICEF, IPE, DFID et USAID). Les partenaires d'exécution qui bénéficieront d'un soutien A4L au titre de la Phase 1 pourraient inclure le Projet MELQO, l'Alliance GAML et les réseaux NEQMAP et NALA. La collaboration avec l'ISU sera déterminante pour la réussite de la Phase 1 de la plateforme A4L.

8. Sources de financement

Plusieurs bailleurs de fonds ont exprimé un intérêt pour la plateforme A4L, notamment des fondations. Aucun engagement ferme n'a encore été pris, mais le Secrétariat estime que les contributions pour la période pourraient être de l'ordre de 2 à 5 millions de dollars.